

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



40. 1262.

12 22 .

.

.

. .

•

State State State State

40. 1262. 12 6.0%

•

.

•

• .

.

▲ . .

•

.

•

. •

,

• • • • · • .

.

Débuts

DE

L'IMPRIMERIE A STRASBOURG.

DEBUTŚ

DE

L'IMPRIMERIE A STRASBOURG,

RECHERCHES SUR LES TRAVAUX MYSTÉRIEUX DE GUTENBERG DANS CETTE VILLE,

OŪ

ET SUR LE PROCÈS QUI LUI PUT INTENTÉ EN 1439 A CETTE OCCASION.

PAR

LÉON DE LABORDE.



1.

PARIS.

TECHENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DU LOUVRE.

1840.

1262.

. : .262.

AVANT-PROPOS.

Winkelmann disait des documens qui se rattachent à l'origine des arts, qu'ils avaient été si souvent revus et commentés par les savans, qu'on pouvait les comparer à des citrons pressés qui n'ont plus de jus (1). Les auteurs modernes qui ont écrit sur l'invention de l'imprimerie, semblent avoir pris au sérieux cette comparaison. On dirait qu'ils se sont efforcés de détruire la valeur même de ces documens, afin de pouvoir à leur aise les jeter au rebut.

Trois ouvrages importans viennent de paraître, tous trois intitulés : Histoire de l'Imprimerie.

L'un (1), publié par M. Schaab, forme trois volumes. On aurait dû s'attendre à y trouver l'annonce de la découverte de quelque document important, d'autant plus que les actes et les pièces qui concernent l'inventeur et l'invention de l'imprimerie remplissent un volume entier. Cependant ces trois volumes ne renferment pas un seul titre nouveau de quelque valeur. L'auteur, qui semble s'être livré à de laborieuses recherches, s'est borné à prouver la fausseté de deux pièces qui jusques-là présentaient de l'intérêt. (2)

(1) Quei pochi che vi si trovano, essendo stati tante volte rovis ati dagli uomini dotti, son ormai (sia licito il dirlo) come tanti Limoni spemuti che non hanno piu sugo. (Monum. ined. p. XVI).

(2) On saura dorénavant que Bodmann, l'archiviste de Mayence, tourmenté par Oberlin, Fischer et tous les bibliographes du temps pour leur trouver quelques nouveaux renseignemens sur Gutenberg, n'imagina rien de mieux Aussitôt après, M. Wetter (1) publie également à Mayence et sur le même sujet un volume de 800 pages, également dépourvu de documens nouveaux. Seulement il s'efforce, dans une discussion d'ailleurs fort intéressante, de détruire la valeur des actes du procès de Strasbourg, actes qui nous reportent aux premiers essais de Gutenberg et dont la signification semblait être incontestable.

M. Sotzmann ne laissa pas même aux bibliophiles le temps de se reconnaître dans cette nouvelle voie de destruction; il publia un mémoire (2) et un compte-rendu dans lesquels il annulle d'un même coup les deux plus anciens documens

que d'en fabriquer deux, qui justement leur venaient en aide pour remplir les deux lacunes qui se présentent dans son histoire, l'une de 1420 à 1430, l'autre de 1455 à 1460. Le premier acte est en forme de lettre adressée de Strasbourg, le 24 mars 1424, par Gutenberg à sa sœur Berthe, une nonne enfermée dans un couvent de Mayence. Le second est une sorte de sous-seing privé dans lequel paraît la phrase importante par laquelle Gutenberg s'engage à laisser au couvent tous les livres qu'il a imprimés et à lui donner à l'avenir ceux qu'il pourra imprimer encore. (Fischer, Essai, 23 et 46. — Beschreibung typ. 1, 42. — Oberlin, Essai d'annales, 3, 46. — Laserna Santonder Dict. Bibl. p. 70. — Dibdin, Bibliograph. Decameron, p. 328 du quatrième jour). De cette manière on établissait : 1º l'impossibilité du séjour de Gutenberg en Hollande, où on l'accusait alors d'avoir été chercher la découverte de Coster : 2º la preuve qu'après sa séparation d'avec Fust et Schœffer il avait continué à imprimer à Mayence.

(1) Wetter, Kritische Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst durch Johann Gutenberg zu Mainz. — Mainz, 8°, 1836. Le savant auteur place (préface, page v) parmi les plus importans résultats de ces recherches, la destruction des Actes de Strasbourg. On pouvait croire cependant que cette opinion soutenue déjà en 1760 par Fournier, qui voulait rabaisser l'importance de la découverte de Schæpfflin, avait été complètement combattue. Bær avait été le premier à repousser ses argumens. Lettre sur l'origine de l'imprimerie, Strasbourg, 8°, 1761.

(2) Raumers Taschenbuch, tom. VIII, p. 447. Jahr bücher für wissenschaftliche Kritik, n° 116. Déc. 1836. — Selon M. Sotzmann, le saint Christophe de Lord Spencer, n'est pas de 1423, mais de la seconde moitié du xv° siècle; et les Lettres d'indulgence de 1454 sont xylographiques. — C'est ôter à l'un et à l'autre de ces monumens toute leur importance. de l'impression et de l'imprimerie : le saint Christophe de 1423 et les lettres d'indulgence de 1454.

Au milieu de cette manie d'innovations, dans cet oubli des règles les plus ordinaires de la critique historique, j'ai dû laisser un moment dans le repos le travail que j'ai entrepris, et faire précéder sa lente publication de quelques observations qui puissent arrêter cette nouvelle disposition des esprits.

J'ai publié dans une revue périodique (1) des observations qui ont suffisamment établi que la gravure du saint Christophe est bien réellement de l'année 1423, et que l'épreuve que lord Spencer possède est unique.

L'autorité de la tradition qui place dans les Pays-Bas les premiers essais d'impression sur planches de bois et sur caractères mobiles, sera établie dans un travail spécial; et mes preuves paraîtront d'autant plus convaincantes, qu'elles ressortent des monumens qui serviront à expliquer la tradition.

Il a été prouvé dans un mémoire que les lettres d'indulgence de 1454 ont été imprimées à Mayence en caractères mobiles.

Je montrerai ici que les actes du procès de Gutenberg sont authentiques, et que leur signification a plus d'importance qu'on ne l'avait cru.

Les documens les plus importans ainsi discutés, il sera plus facile de résumer l'histoire de l'imprimerie, en laissant de côté des discussions qui en ont trop souvent obscurci le cours et arrêté la marche.

Cette publication ne paraîtra pas hors de propos en 1840. L'indifférence avec laquelle on jouit d'un bien acquis, sans se soucier de son origine, semble devoir céder devant le souvenir plus vif et plus reconnaissant que ranime un jubilé.

Cette année, à un jour donné, il va s'élever un immense

(1) Voir l'Artiste, septembre 1839. Cet article a été réimprimé.

concours d'actions de grâces dans toutes les villes du monde civilisé où la presse a porté ses bienfaits. Le choix du jour de la Saint-Jean et de l'année 1840 pour fêter le Jubilé de l'invention de l'imprimerie, me semble raisonnable; ce n'est ni une date qui désigne d'une manière certaine l'époque de l'invention, ni une concession faite à une opinion particulière, c'est une convention acceptée et déjà légitimée par trois siècles.

Zell, l'imprimeur de Cologne, l'élève des ateliers de Mayence, le contemporain de Gutenberg, avait dit que l'imprimerie fut inventée en 1440.

Un siècle plus tard, Hans Lufft, imprimeur de Wittemberg, plein de reconnaissance pour ce grand art qui répandait la parole de Dieu et la mettait à la portée de tous, voulut célébrer une fête en son honneur; et se trouvant en 1540, il adopta le chiffre de Zell pour le premier Jubilé de l'invention de l'imprimerie, qui fut célébré; comme en famille, par les imprimeurs de la ville, réunis à tous leurs ouvriers. On avait choisi le jour de la Saint-Jean pour que le soleil et les fleurs fussent de la partie, et aussi par ce goût d'allusions évangéliques qui était à la mode, à cette époque, si voisine de la réforme.

Cent ans s'écoulèrent encore, et en 1640, malgré la guerre et ses dévastations, le Jubilé de l'imprimerie fut célébré en Allemagne, et les presses du temps nous ont conservé tous les sermons, poèmes, discours auxquels l'éloge de cette grande invention donna lieu. A Strasbourg surtout, on remarque l'éloquence de Schmid et de Bœcler.

En 1740, cette fête devient générale; Londres et Paris y prennent part.

Le dix-neuvième siècle apporta dans les recherches bibliographiques, comme dans tous ses autres travaux, sa haute justice et sa critique éclairée. Mais parce que cet examen impartial prouva qu'en 1440 il ne s'était rien imprimé et que cette date désignait justement une année où Gutenberg n'avait plus d'imprimerie à Strasbourg et où il n'en avait pas encore à Mayence; parce que la logique démontra que l'impression avait précédé l'imprimerie, parce que les droits de la Hollande à l'invention furent mieux appréciés et reconnus plus généralement, parce que les tentatives de Gutenberg à Strasbourg acquirent une signification plus importante, enfin, parce que la fonte des caractères, découverte à Mayence, fut considérée comme le terme définitif de tous les essais, il ne s'ensuivait pas qu'on dût fêter le Jubilé :

En 1410, date possible de la découverte de l'impression dans les Pays-Bas;

En 1423, date probable de l'invention des types mobiles par Lorenz Coster à Harlem;

En 1436, date authentique des premières tentatives de Gutenberg à Strasbourg;

En 1452, date certaine de l'invention de la fonte des caractères à Mayence.

Non certainement, plus les recherches ont été assidues, et mieux elles ont démontré la nécessité de réunir les opinions dans un terme moyen et de convention, afin de confondre dans une même action de grâces les tentatives de chacun et les mérites de tous. Qu'Harlem et Mayence, malgré les fêtes qu'elles ont déjà célébrées, se réunissent donc à la ville de Strasbourg, afin qu'en 1840, il n'y ait dans le monde entier qu'un seul et même cri pour remercier Dieu du présent qu'il nous a fait et pour implorer son pardon du mauvais usage que nous en faisons.

· | .

•

Je suppose que je m'adresse à un lecteur déjà instruit des principales contestations qui se sont élevées au sujet de l'origine de l'imprimerie, de son inventeur et de la ville qui eut la gloire d'en protéger les premiers essais. Il n'ignorera pas qu'on a célébré en 1823 à Harlem une fête en l'honneur de Coster, l'inventeur de l'imprimerie, et qu'on lui a dressé une statue sur la place de cette ville. Il saura également que Strasbourg, s'enorgueillissant d'avoir vu Gutenberg en 1436 produire dans ses murs les premiers essais de l'imprimerie, va lui élever un monument. Il aura appris enfin que Mayence, rejetant tout ce qui a été fait hors de son enceinte, a déjà érigé une statue à Gutenberg l'un de ces enfans, parce que Gutenberg inventa l'imprimerie dans ses murs.

Ce lecteur se demandera peut-être qui érigera aussi une statue à l'inventeur de l'*impression*. Sa question sera judicieuse. Mais l'inventeur de l'impression est inconnu; sa gloire n'existe que parmi les hommes éclairés qui savent apprécier dans les inventions le principe qui les a fait naître; et en reportent le mérite à son véritable auteur.

Depuis quatre années (1) j'ai fait quelque tentative pour détourner les recherches et ramener l'étude dans une voie plus logique. Aujourd'hui ce sera encore vers ce but que je tendrai. Je publie le texte allemand et la traduction des actes du procès qui fut intenté à Gutenberg en 1439, par l'un de ses associés, dans une entreprise qui avait pour but l'impression d'un grand ouvrage dont la vente devait avoir lieu en 1440 au grand pélérinage d'Aixla-Chapelle.

(1) Dans le courant de 1835 mon ouvrage était déjà terminé; j'en confiai alors le plan à M. Müller, artiste distingué, qui en publia un compte-rendu dans le Journal de Cassel, du mois de mars 1836. La base principale de mon travail, l'Origine de l'impression (Druckkunst, Bilderdruck), s'y trouve développée. Ces documens seront accompagnés d'un rapide résumé des évènemens qui s'y rattachent et qui précédèrent le procès; je les ferai suivre d'un commentaire qui en montrera la signification et la portée.

L'impression humide fut inconnue de l'antiquité comme du moyen-âge, et cependant le fait de la reproduction d'une gravure, qu'elle fût en creux ou en relief, dut se présenter plus d'une fois à tous les peuples de l'antiquité qui avaient dans leurs sculptures plates, dans leurs gravures creuses, dans leurs couleurs, leurs toiles et leurs papyrus tous les élémens dont se compose l'impression. Ils avaient plus encore, puisqu'ils pratiquèrent l'impression sèche à froid ou à chaud dans tous les développemens dont elle est susceptible; les cachets, les marques des briques, celle du pain, les inscriptions et les chiffres frappés dans les monnaies, les stigmates appliqués au front des esclaves fugitifs, hors la couleur, présentent toutes les conditions pratiques de l'impression. J'entends par ces conditions pratiques, une gravure exécutée dans ce but avec des lettres découpées en relief, laissant assez de champ pour que les fonds ne puissent marquer, et tracées en sens inverse pour que l'impression ressortit dans le sens véritable. J'entends enfin par là tous les matériaux qui confiés aujourd'hui au plus ignorant de nos imprimeurs, donneraient des impressions non moins faciles qu'innombrables.

Mais il fallait encore à l'antiquité pour découvrir ce procédé l'emploi de la couleur; et il lui fallait passer de l'impression par apposition à l'impression par imposition.

Ces deux conditions sisimples, si minimes, arrêtèrent cependant l'essor de l'humanité. Ce n'est qu'au commencement du xv^e siècle de l'ère chrétienne, à une époque, il est vrai de régénération et de renouvellement, que fut découvert ou plutôt que fut appliqué le procédé dont la simplicité n'est égalée que par l'importance.

Je dis et je crois avec raison, qu'il ne fut appliqué qu'alors, car l'impression elle-même dans son principe d'existence, s'était déjà mille fois manifestée. Mais de même que ce peuple hébreu cherchait vainement Loth et ses filles qui passaient au milieu d'eux sans être vus, de même l'homme ne pouvait apercevoir ce qu'il avait devant lui, ce qu'il touchait à toute heure. Il fallait que le doigt de Dieú ouvrit les yeux de l'humanité. Il en est ainsi de toutes les grandes découvertes et combien en est il encore dont les élémens sont entre nos mains, sans que nous puissions trouver leur application. Chercher une autre cause serait inutile. Celle-ci d'ailleurs n'est-elle pas assez belle, n'est-elle pas assez consolante (5)?

L'impression une fois découverte, une fois qu'elle était appliquée à la gravure en relief, donnait naissance à l'imprimerie qui ne formait plus qu'un perfectionnement auquel une progression naturelle et rapide (6) de tentatives et d'efforts devait forcément con-

(5) Les siècles de la Renaissance avaient reconnu à l'imprimerie ce caractère divin; il serait facile d'accomuler les citations.

L'électeur Berthold, le 4 janvier 1486, parle ainsi de cet art: Verum, cum initium hujus artis in hac aurea nostra Moguntia divinitus emerserit (voir le Cod. dipl. de Gudenus, 1V, 470.

Trithem, en 1508 His temporibus ars impressoria Moguntiæ inventa est de novo mirabili industria, munere divinitatis.

Faust d'Aschaffenburg disait de Schæffer : Singulari dei instinctu invenit.

(6) Il faut n'avoir rien compris à la nature de l'impression pour émettre cette proposition qu'on trouve dans l'ouvrage de Breitkopf: Il a fallu des siècles pour l'invention, l'application et les perfectionnemens de l'imprimerie (dass man Jahrhundorte zu ihrer Enstehung und Anlage, und andere zu ihrer Ausbildung annehmen muss. Ursprung der Spielkarten, p. 7; 1784),

Le principe de l'imprimerie était même déjà entre les mains des Anciens. Il sulfira pour le prouver de rappeler les deux passages suivans. L'un est tiré de Quintilien (*Instit. orat.* I, cap. 2) qui donne le moyen suvant d'apprendre à lire et à écrire aux enfans :

« Non excludo autem id quod est notum, irritanda ad discendum infantiæ gratia, eburneas etiam litterarum formas in lusum afferre, vel si quid aliud, quo magis illa ætas gaudeat, inveniri potest, quod tractare, intueri nominere jucundum sit. Cum vero jam ductus sequi cœperit non inutile erit ess tabellæ quam optime insculpi, ut per illos velut sulcos ducatur stylus. Nem neque errabit, quemadmodum in cæris (continebitur enim utrinque marginibus) neque extra præscriptum poterit egredi; et celerius ac saepius sequendo certa vestigia, firmabit articulos, neque egebit adjutorio manum suam manu super imposita regentis. »

L'autre passage est pris dans les épîtres de saint Jérôme, lorsqu'il conseille (au v[•] siècle) à Laeta une manière d'amuser et en même temps d'instruire sa fille Paula:

« Fiant ei litteræ vel buxeæ, vel eburneæ, et suis nominibus apellentur. Ludat in eis, ut et lusus ipse eruditio sit. Et non solum ordinem teneat litterarum, sed et ipse inter se crebro ordo turbetur et mediis ultima primis duire. Cette progression fut régulière; elle fut tellement insensible qu'on hésite sur le moment où il faut la prendre pour la suivre.

media misceantur, ut eas non sono tantum sed et visu noverit.» (Epist. ad Lætam, LVII, IV).

C'est la mobilité des caractères, dans toute son évidence; mais ces lettres étaient creusées à jour dans de petites plaques d'ivoire et de buis; elles ne pouvaient servir à l'impression; elles auraient donné l'idée de l'imprimerie, c'est-à-dire, l'idée des types mobiles, si l'on eut eu déjà celle de l'impression qui restait inconnue malgre le besoin qu'on en avait. Cette dernière pensée me rappelle que plusieurs auteurs ont attribué à des répugnances, à des impossibilités ou bien à de hautes conceptions politiques, la non-découverte de l'imprimerie dans les temps anciens.

Israéli (dans ses Curiosités de la litt.) nous dit, que les hommes de poids chez les Romains avaient eu connaissance de l'imprimerie, mais que calculant tous les dangers quelle apportait avec elle, ils l'avaient refusée au peuple. Quandt (Geschichte der Kupferstecherkunst, p. 3) croit que si cette invention était venue plus tôt, elle n'auraiteu aucun succès (sie keinen Eingang gefunden haben würde). D'autres, comme Frenzel (article Holzschneidekunst, dans l'l'Encyclopédie de Ersch et Gruber, 1832), ne séparent point la découverte de l'impression de celle du papier. Arétin s'exprime ainsi: « Ils ne réfléchissent pas (ceux qui s'étonnent que les anciens n'aient point connu l'imprimerie) que cette invention n'aurait été d'aucune utilité pour les Romains, par la raison bien simple qu'ils navaient pas de papier bon à l'impression. » (Sie bedenken nicht dass den Ræmern die ganze Erfindung nichts genutzt hætte, aus der einfachen Ursache, weil sie kein Druckpapier hatten. (Ueber die Folgen der Buchdruckerkunst, p. 7).

L'impression et l'imprimerie étaient appelées de tous les vœux de l'antiquité, vaguement, et comme on peut désirer un bien dont on sent le besoin, mais dont on ignore la nature (j'en donnerai de nombreuses preuves). Il n'y avait pas de puissance sur la terre qui eût été capable de cacher ce moyen ou d'arrêter son essor, si la puissance du ciel l'eût accordé à l'humanité. Le papier était inutile; le papyrus, le linge et le parchemin ne suffisaient-ils donc pas ? le parchemin surtout, si particulièrement propre à l'imprimerie, que les premiers livres ne furent tirés que sur cette matière et qu'on le réserve aujoud'hui pour nos plus belles éditions. La préparation des peaux pour l'écriture avait existé de tout temps (Pline, *Hist. Nat.*, XIII, 21, § 2; voir aussi les commentateurs et les nombreuses recherches sur l'origine du papier); mais sa fabrication plus générale fut une conséquence de la rareté du papyrus, lorsqu'un roi d'Égypte en défendit l'exportation 300 ans environ avant l'ère chrétienne.

- 14 --

Qu'est-ce que l'imprimerie? L'impression sur ¿ypes mobiles, at-on répondu. Lorsqu'un ancien graveur aura réuni deux blocs de bois gravés en figures, et qu'il aura placé au-dessous un titre gravé sur un troisième bloc; ces trois blocs mobiles qui dans une combinaison différente pourront s'associer avec d'autres gravures, formeront-ils ce que nous appelons l'imprimerie? Pas encore, sans doute. Mais on le voit, c'est déjà la gravure mobilisée. Ainsi de combinaison en combinaison, on arrive à graver séparément le corps du texte et le titre, puis à séparer enfin les mots et les lettres; et l'imprimerie alors est découverte.

Cette marche naturelle et progressive est la marche obligée de tous les perfectionnemens qui diffèrent en cela des découvertes. Les unes surgissent tout d'un coup et forment les idées-mères ; les autres découlent peu à peu de ce premier principe. Ceux-ci acquièrent souvent dans l'application une importance que la découverte est loin de laisser comprendre, et elle reste alors ignorée et inaperçue dans un coin de l'histoire, où l'œil critique de la science s'efforce seul de la découvrir.

Mais cette succession de perfectionnemens, qui forme naturellement une chaine d'efforts continus, ou, quand, comment eut-elle lieu?

lci je résumerai plus brièvement encore le résultat de mes recherches et les raisons qui me font croire que les Pays-Bas furent le berceau des premières tentatives de reproduction par l'impression des gravures que leurs orfèvres burinaient dans le métal et des images, initiales, miniatures, textes de livres que leurs copistes exécutaient, qu'ils fabriquaient serait mieux dit, pour le monde entier.

Je discuterai toute cette partie de l'histoire de l'impression dans un mémoire spécial qui ne tardera pas à paraître. Je tirerai mes principaux argumens de l'ensemble des faits historiques et de la comparaison des monumens de la typographie. L'histoire nous donnera le tableau de ce qu'étaient les Pays-Bas à la fin du xiv^o siècle, de leur activité dans toutes les branches de l'industrie et de leur merveilleuse disposition dans la culture des arts. A cette époque, ainsi qu'il sera facile de le démontrer, l'Allemagne sommeillait encore ou du moins son lent réveil ne pouvait produire avec cette surabondance et cette facilité qui invitent à chercher des moyens d'exécution plus rapides. Cologne et les villes situées sur les bords du Rhin occupaient seules une position plus avantageuse, qui explique l'adoption plus prompte de tout ce qui se faisait dans les Pays-Bas.

Les monumens typographiques seront examinés sous le rapport du style dans les dessins et du type dans les caractères. Il sera facile de distinguer par analogie, ce qui dans les gravures appartient aux Pays-Bas, de ce qu'on ne doit considérer que comme des copies ou des imitations faites assez maladroitement dans d'autres contrées. On s'étonnera que pareille confusion ait pu s'établir. Mais on se l'expliquera, si l'on réfléchit combien certains accessoires ont influé sur les yeux les plus exercés. Tel tableau de grand maître acheté à vil prix par un connaisseur, a été dédaigné par la foule, parce que quelque tache, un vernis noir ou un cadre sale en déguisait le mérite. Ainsi pourquoi n'a-t-on pas reconnu l'école des Van Dyck dont l'influence s'étendit sur tout le continent, l'Italie exceptée, dans cette sainte Catherine qui se penche sur la hanche en soutenant le petit modèle d'église qui lui a été donné comme attribut?





ainsi que toutes ces figures qui remplissent les premiers ouvrages xylographiques, et qu'on aurait retrouvées dans cinquante manuscrits flamands? Pourquoi a-t-on voulu que tout cela vînt du fond de la Bavière, de Nuremberg ou d'Augsbourg? Simplement parce que ces formes élégantes, dessinées par l'artiste sur la planche de bois, se déguisaient sous le maigre squelette épargné par le couteau du graveur; parce que ce page charmant était réduit à un grossier contour, et que cette sainte Catherine si gracieuse n'avait plus gardé de sa grâce qu'une informe silhouette.

Après avoir indiqué la patrie de ces premiers ouvrages xylographiques, je rechercherai l'époque où ils furent exécutés.

Après avoir établi les droits des Pays-Bas à l'égard de ces premiers essais de l'art de l'impression, nous chercherons dans le texte quelles preuves il apporte à l'opinion qui fixe en Hollande les premiers produits de l'imprimerie. Cet examen est plus aride, et par conséquent plus pénible. Il faut pålir sur des formes de lettres et des observations microscopiques, afin de s'assurer de l'emploi exceptionnel d'un caractère particulier en Hollande, au quatorzième et au quinzième siècles. Heureusement un T final formera le cachet, le sceau légal de ces impressions, autour duquel nous grouperons toutes les autres preuves tirées de la forme du texte. Ce T final, traversé par une barre perpendiculaire (1) est-il en usage dans les manuscrits ou les monumens gravés des autres pays? et si cet usage est circonscrit à la Hollande, surtout s'il s'y trouve limité dans une période de temps, la preuve ne sera-t-elle pas complète ?

J'ai examiné un grand nombre de manuscrits hollandais, et j'y ai puisé une nouvelle conviction, parce que l'existence du T final dans ces écritures est la moindre preuve de son origine hollandaise. Il a encore dans l'ensemble un air tout particulier qui ne laisse aucun doute sur son originalité et en fait une classe à part parmi les variétés d'écritures du xv° siècle.

Dans un grand nombre de *monumens gravés* qui viennent à l'appui de mon opinion, je citerai un tombeau entouré d'une plaque de bronze, sur laquelle court une inscription en relief. J'ai mis du noir sur cette inscription, j'ai appliqué une feuille de papier sur le

(1) Il ne faut pas confondre ce t final traversé par une barre qui s'unit à la lettre, avec ces t que les écrivains avaient l'habitude de compléter par un petit trait de plume, quand ils le trouvaient à la fin des mots. Parmi un grand nombre d'exemples que j'ai rencontiés, je citerai un manuscrit allemand du commencement du quinzième siècle.

Ju dem Jare de man salte nach Gut? gebürre 'Infent: Vierhunders xxix save Butent' got für die Ahrsberin - noir, et avec une légère pression j'ai obtenu cette impression exacte et régulière.

- 19 ---



C'était avec une sorte de plaisir qu'en l'année 1833, je tirais une épreuve d'une inscription gravée en relief au quatorzième siècle, et cela à Breda, en Hollande, dans ce pays qui au quinzième eut avec la Flandre, sa voisine, la première idée de l'impression.

Cet examen du type de la lettre comme forme, m'a conduit à la recherche du type comme matière et fabrication. J'ai comparé à Harlem tout ce qu'on a réuni confusément de preuves diverses; etaprès une étude attentive, j'ai découvert une marche de perfectionnemens régulière et progressive dans les différentes éditions d'un même ouvrage (7) dont le texte reconnu pour être hollandais, s'associe à des gravures reconnues pour être flamandes. Chargé de ce bagage, je suis revenu à la tradition, j'ai comparé

(7) C'est à la suite d'une investigation sérieuse des Speculums de Harlem que je suis arrivé à des résultats nouveaux qui font concerder l'ordre des éditions très bien établi par Ottley au moyen des cassures, avec la marche des perfectionnemens qu'on distingue dans les types mobiles du texte. l'histoire des faits aux souvenirs du peuple, et j'ai compris l'intention des paroles de Zell l'imprimeur de Cologne, élève de Gutenberg, qui en parlant des Donat hollandais, entendait bien certainement les Donat en types mobiles. Je me suis convaincu que Junius ne s'était trompé que dans les détails, et qu'après tout, un fait historique bien établi ne peut être responsable de l'ignorance des uns ou de la maladresse des autres.

Chacun des pas faits en Hollande (8) dans la carrière des perfectionnemens, dont ce grand art est susceptible, était imité dans le voisinage. L'Allemagne (9) imprimait la gravure en relief en copiant les bibles des pauvres et les autres ouvrages xylographiques des Pays-Bas, lorsque ceux-ci abandonnaient déjà ce procédé ou lui adjoignaient au moins les types mobiles sculptés sur le bois et qu'on imprimait à la presse au lieu du frotton. C'est ainsi qu'ils étaient arrivés, comme nous l'apprend Zell, imprimeur contemporain, à publier des Donat que des brocanteurs colportaient dans les pays environnans. C'est un de ces premiers livresque Gutenberg eut dans les mains, lorsqu'il devina avec une rare sagacité, lui qui n'était ni orfèvre, ni graveur sur bois, le procédé au moyen duquel la main des copistes pouvait être remplacée ou plutôt épargnée. La tradition l'accuse d'avoir volé ce secret à Harlem dans l'atelier

(8) M. Wetter, l'auteur qui s'élève le plus exclusivement en faveur de Gutenberg, est obligé d'avouer que l'impression fut trouvée en Hollande une vingtaine d'années avant qu'on l'employa à Strasbourg; mais selon lui, comme elle était alors inconnue à Gutenberg, elle peut être considérée comme une nouvelle invention. — Und wenn sie (die Holzschneidekunst) auch in Holland ein oder zwei Jahrzehnde früher zur Ausführung gebracht worden wære, so war sie zu Strassburg im Jahr 1438 gewiss noch unbekannt; p. 109, note 3.

La gravure en bois était protiquée dans toute l'Allemagne à cette époque; et quelque grossière qu'elle fut, le procédé en est si simple que ce n'est que le talent du dessinateur qui distingue les belles œuvres des mauvaises. Le matériel de cet art est resté le même depuis son origine jusqu'à la fin du xvin siècle. M. Wetter a-til raison de dire que l'impression de la gravure en bois pouvait être inconnue à Strasbourg en 1436, puisqu'on ne trouve qu'en 1461 un graveur, Peter Schott, appartenant à cette ville! Strasbourg dût être au contraire une des premières à posséder ce secret avec les autres villes des bords du Rhin, qui avaient des communications fréquentes entre elles et qui formaient une vénitable confédération. de l'inventeur. Il avait fait mieux, il l'avait presque inventé de nouveau.

C'est ainsi que je suis arrivé dans mes recherches au procès que Gutenberg soutint à Strasbourg. On a contesté l'authenticité (1) des actes de ce procès, qui date de 1439 ; j'ai été à Strasbourg pour les examiner. J'en ai fait une copie plus exacte qui me permet d'en donner une traduction plus fidèle. J'y ai ajouté un fac-simile des passages les plus intéressans pour l'histoire de l'imprimerie. Je les ai calqués avec soin. Ils donnent en même temps une représentation exacte du caractère de l'écriture. Je ferai suivre ces actes de quelques observations qui en feront mieux comprendre la signification et l'importance.

ACTES DU PROCÈS INTENTÉ A GUTENBERG

DEVANT LE GRAND CONSEIL DE LA VILLE DE STRASBOURG.

Les plus anciens documens authentiques que l'on possède sur les premières tentatives de Gutenberg pour imprimer avec des caractères mobiles, furent trouvés en 1760 par l'archiviste Wenkler et par Schœpflin, dans une vieille tour, le *Pfennigthurm* (1), et parmi les protocoles du sénat de l'année 1439. Schœpflin les publia (dans ses *Vindiciæ typogr.* page 5 des documens), en les accompagnant d'une traduction latine trop peu littérale. Meermann les a reproduits

(10) Dibdin, le premier, éleva des soupçons sur ces actes; il lui paraissait (dit-il dans son *Voyage en France et en Allemagne*, III, p. 33) que l'écriture n'en pouvait être que du commencement du xv¹ siècle. Wetter alla plus loin: il soupçonna Schæpfflin de les avoir fabriqués; mais lorsqu'il eut le moyen de lever la difficulté qu'ils apportaient dans son système, il leur reconnut tous les caractères de l'authenticité (p. 238). Ils sont en effet incontestables.

(11) On peut rechercher dans les anciennes chroniques alsaciennes et dans celles de Strasbourg l'histoire du Pfennigthurm. — Kænigshofen, au chap. V, § 53 de sa chronique, nous dit : Do man zalte von Gotz geburts MCCCLVIII jor do wart der Pfennigturm zu Rintburger tor gemachet, das men der Stelle gut und Schatz sol duffe gehalten. — Schilter, dans ses notes en Appendice, p. 1099, n° 3, donne des detailssur ses différentes réparations. en entier, texte et traduction, (dans ses documens, page 58), à la suite d'un ouvrage bien connu, qu'il intitula Origines Typographicæ.

Ces pièces précieuses sont conservées avec soin dans une armoire de la bibliothèque de l'université. Le conservateur en a seul la clé. Voici les observations que j'ai faites après un examen attentif.

Les actes du procès de Gutenberg sont écrits dans deux cahiers reliés en parchemin; ils sont renfermés dans un carton gris qui a la forme d'une boite; le dos est semblable à celui d'un livre relié; on y lit sur un titre imprimé, qui date sans aucun doute du temps de Schœpflin. DOCUMENTA TYPOGRAPHIÆ ARGENTORATI INVENTÆ.

Le premier cahier ou livre est formé de deux cahiers réunis, chacun de 42 feuilles développées en 84 feuillets, et ensemble 168. Ils sont recouverts par une feuille de parchemin jaunie et salie, qui porte au recto :

Dicta testium magni consilij anno Dni, **w**• cccc tricesimo nono. (Voir la planche l, n° 1). Le papier, jauni et bruni sur la tranche est vergé en lignes droites; vu au jour il porte sur la plupart des feuillets une balance (voir la planche III, n° 16); sur le quatrième feuillet une petite tête de bœuf (voir la planche III, n° 14); et sur les derniers une tête de bœuf meins grande encore (planche III, n° 15); la vergure de ces feuillets est différente. Le papier a 10 pouces 9 lignes de hauteur, sur 8 pouces de largeur.

La première déposition de Dritzehen contre Gutenberg se trouve au recto du 107 feuillet après le titre, dont voici le fac-simile (planche I, n° 2); et continue recto et verso sur les feuillets 107,108,109 et 110. Cette partie du procès se termine par la déposition de Fridel von Seckingen. On trouve au recto du feuillet 117, la déposition de Gutenberg contre George Dritzehen; cette seconde partie occupe les deux feuillets 117 et 118, et se termine par la déposition de Stocker.

Le second cahier est de 24 feuilles de papier, cousues ensemble en un seul cahier (sauf l'addition ancienne de quelques feuillets). Il a 43 feuillets écrits, et 5 laissés en blanc (feuillets 31-36).

La plainte portée par Lorenz Beildeck est au recto du 21 feuillet.

La première liste des témoins occupe la moitié inférieure du verso du 38 feuillet; la seconde liste, qui porte un titre (voir planche III, n°12), prend tout le recto du quarante-quatrième feuillet.

La déposition du domestique de Gutenberg et de sa femme est écrite comme on le voit planche III, nº 13.

Tout ce qui a rapport à ce procès est transcrit dans le volume par

le même scribe, qui, à chaque reprise de son travail, donne un peu plus de fermeté à sa main; ce qui pourrait faire croire que plusieurs écrivains ont pris part à cette rédaction, tandis qu'il est évident qu'elle n'appartient qu'à un seul. Il est en outre certain que c'est la rédaction originale, et je pourrais dire la minute, car toutes les ratures et les additions écrites en marge sont de la même encre, de la même main et ne pourraient avoir eu lieu dans une copie, quelque maladroite quelle est été. Dis ist die worheit die Jerge Dritzehen geseit hat wider Johann von Menze genant Gutenberg, In præsentia Claus Duntzenheim und Claus zur Helten.

Item Barbel von Babern die Rouffeterin hatt geseit bas fü uff ein nachtallerlepe mit Andres Dritzehen gerett habe und under andern Borten fprach fü zu ime wöllent nit bolme gon flaffen, bo habe er ir geantwurt 3ch muß big vor machen, Alfo fprach bife gezugin, aber hülffe Gott was vertünt er groß geltes es möchte bolme über X. gulbin haben coftet, Antivurt er ir wider und sprach du bift ein börin, wenestu bas es mich nuwent X. gl. gecoftet habe, horeftbu, hetteftu als vil als es mich über III. bare gulbin gecostet hett bu hettest bin leptage gnug, und bas es mich minder gecuftet hatt bann V.º gl. bas ift. gar lützel one bas es mich noch costen würt barumb ich min eigen und min erbe verset habe, Sprach bife gezugin aber zu ime : beiliges liben miffelinge uch bann wie woltentir bann tun, Antwurt er ir uns mag nit miffelingen, ee ein jor uffemmet fo hant wir unfer houbtgut wider und find bann alle felig, Gott welle uns bann blogen.

Item frouwe Ennet hans Schulheiffen frume des holzmans hatt gefeit das Lorenz Beildeck zu einer zit inn ir hus kommen fy zu Claus Dritzehen irem vetter und sprach zu ime, lieber Claus Dritzehen, (min Juncker hanns Guttemberg hatt uch gebetten das *) Andres Dritzehen felig hatt iiij. stücke inn einer preffen ligen, do hatt Gutenberg gebetten das ir die uss der preffen nement und die von ein ander

VOICI LA VÉRITÉ QUE JERGE DRITZEHEN A DÉCLARÉ CONTRE JOHAN DE MAYENCE NOMMÉ GUTENBERG, EN PRÉSENCE DE CLAUS DUNT-ZENHEIM ET CLAUS ZUR HELTEN.

Item Barbel de Zabern la mercière a déposé qu'elle avait pendant une nuit causé avec Andres Dritzehen de chose et d'autre, et qu'entre autres paroles elle lui avait dit : Ne voulez-vous pas à la fin aller dormir? Mais il lui avait répondu. Il faut avant que je termine ceci. Alors le témoin parla ainsi. Mais Dieu me soit en aide, quelle grosse somme d'argent dépensez-vous donc? cela a tout au moins coûté dix florins. Il lui répondit et dit : Tu es une folle; tu crois que cela ne m'a coûté que dix florins? entends-tu, si tu avais ce que cela m'a coûté en sus de trois cents florins comptant, tu en aurais assez pour toute ta vie et même que cela m'a coûté au moins cinq cents florins. Et ce ne serait rien si cela ne devait pas me coûter encore, c'est pourquoi j'ai engagé mon avoir et mon héritage, mais, dit ce témoin, saintes douleurs, si cela vous réussit mal, que ferezvous alors? Il lui répondit, cela ne peut pas nous mal réussir; avant un an révolu nous aurons recouvré notre capital, et serons tous bien heureux, à moins que Dieu ne veuille nous accabler.

Item femme Ennel, femme de Hanns Schultheiss le marchand de bois, a déposé que Lorentz Beildeck vint une fois dans sa maison, chez Claus Dritzehen son cousin et lui dit: Cher Claus Dritzehen, feu Andres Dritzehen avait iiij pièces couchées dans une presse, et Gutenberg a prié que vous les retiriez de la presse et que vous legent uff bas man nit gewissen kune was es (y, dan er hat nit gerne das das jemand sibet.

Dife gezugin hatt ouch geseit, Als spe by Andres Dritzehen jrem vetter gewesen sp do habe sü jme desselben werds dic helffen machen tag und naht, Sie hatt ouch geseit das sü wol wisse das Andres Dritzehen jr vetter selip in den ziten fin pfennig gelt verset habe ob aber er das zü dem werd gebrucht habe wisse su

Stem Hanns Sibenneger hat geseit das ime Andres Dritzehen selig dick und vil geseit habe, das er groß gelt uff das egemelte werk geleit habe . . . und in vil costete und sprach damit zü diesem gezugen er wuste nit wie er darinne tun sollte, Also antwurte ime dieser gezuge und sprach Andres bistu darin kommen so müstu je ouch darus kommen, Also sprach Andres aber zü disem s gezugen er müste das sine versehen, antwurt im diser gezuge so versehe es und sage nyemand nutzit davon, das habe nu Andres geton ob aber der summa uf die zit vil oder luhel gewesen sy wisse er nit.

Item Hannss Schultheiss hat geseit bas Lorens Beildeck zu einer zit heim inn sin huss kommen späl Elaus Dritzehen als bieser gezuge in heim gesürt hette, Als Andres Dritzehen sin bruder selige von todes wegen abgangen was, und sprach da Lorenz Beildeck zu Claus Dritzehen, Andres Dritzehen uwer bruder selige hat üij. stücke undenan inn einer pressen liegen, da hatt uch Hanns Gutemberg gebetten bas ir die daruss nement und uff die presse das ist, Allso gieng Claus Dritzehen und such sie stift, Allso gieng Claus Dritzehen und such des er vor guter zit von Andres Dritzehen gehört habe ee er von todes wegen abgangen sp das er sprach, das werd hette in me dann III- guldin costet.

- 26 --

les sépariez les unes des autres, afin que l'on ne puisse comprendre ce que c'est, car il n'aime pas que quelqu'un voie cela. Ce témoin a aussi déposé que lorsqu'elle était chez Andres Dritzehen son cousin, elle a aidé à faire cet ouvrage nuit et jour. Ellé a aussi dit qu'elle savait bien qn'Andres Dritzehen, feu son cousin, avait engagé dans ce temps son capital; mais qu'il l'ait employé à cet ouvrage, elle n'en savait rien.

Item Hanns Sidenneger a déposé que Andres Dritzehen lui avait dit explicitement et souvent; qu'il avait consacré beaucoup d'argent à l'ouvrage sus-mentionné, et qu'il lui coûtait beaucoup, et qu'il lui avait confié, qu'il ne savait pas comment il s'en tirerait à la fin. Alors ce témoin lui répondit ainsi, et dit : Andres, tu es entré là dedans, il faut aussi que tu en sortes, et Andres dit à ce témoin qu'il lui fallait engager son avoir, alors le témoin lui répondit : Engage-le, mais n'en dis rien à personne; Andres l'aurait fait, mais que dans ce temps la somme ait été forte ou faible, il n'en savait rien.

Item Hanns Schultheiss a dit, que Lorentz Beildeck était venu un jour dans sa maison chez Claus Dritzehen, où ce témoin l'avait conduit. C'était à l'époque que feu son frère Andres Dritzehen était mort, alors Lorentz Beildeck parla ainsi à Claus Dritzehen; Andres Dritzehen, feu votre frère, a quatre pièces couchées en bas dans une presse, et Hanns Gutenberg vous prie que vous les en retiriez et que vous les sépariez les unes des autres sur la presse, afin qu'on ne puisse voir ce que c'est. Claus Dritzehen y alla et il chercha les pièces, mais il n'en trouva aucune. Ce témoin a aussi dit qu'il y a long-temps il avait entendu d'Andres Dritzehen, avant qu'il ne mourut, qu'il disait que cet ouvrage lui avait coûté plus de 300 florins.

Item, Cunrad Sabspach hatt geseit bas Andres heilman zu einer zit zu jme tomen fy inn Kremer gaffe und fprach ju ime, lieber Cunrad als Andres Dritzeben abgangen ist ba haftu bie preffen gemacht und weist umb bie fache bogang bobin und nym bie ftucke uss ber pressen und zerlege fü von einander fo weis nyemand was es ift, ba nu bifer gezuge bas tun wolte und alfo fuchete bas were uff Sanct Steffans tag nehst vergangen bo was bas bing hinweg, Difer gezuge hatt ouch geseit bas Andres Dritzeben felige zu einer zit gelt umb in gelehenet habe bas habe er zu bem werct gebruchet, Er hat ouch geseit bas Andres Dritzehen selige ime zu einer zit geseit habe und clagete er müste pfenning gelt verseten, fprach bifer gezuge bas ift bofe, boch bistu barin kommen, fo mustu ouch barus, und alfo wiffe er wol bas er fin pfenning gelt versest habe.

Item Bernher Smalriem hatt geseit bas er

.

by iij. oder vier kouffe geton habe, wen aber das anegienge wiffe er nit, und under andern ift ein kouff gewesen by C. und XIII. guldin, an demselben gelt hant ir drye für LX guldin versiglet, do hatt Andres Dritzehen selige XX. angehürt, und uff ein zit vor dem zile sprach Andres Dritzehen zu dissem gezugen er solte heim kommen und die XX. gl. nemen, Antwurt ime disser gezuge er solte ime das gelt zusamen bringen und insammeln das tett Andres, und also darnach kam Andres Dritzehen aber zu dissem gezugen und sprach, das geltwer by einander inn Herrn Anthonien Heisman hus da solte er das holen, das tett disse gezuge und nam das gelt inn Herrn Anthonien hus, und das übrige gelt das habe allewegen Fridel von Sekingen bezahlt.

Item Mydehart Stocker hat geseit Als Andres Dritzehen selige uff Sanct Iohannis tag zu Winachten do man den Krupgang tett sich nydergeleit habe und siech wart do lag er inn dis gezugen stuben an eim bette, Also kan nu difer gezuge zu

- 28 -

11em Cunrad Sahspach a déposé : que Andres Heilman était une fois venu chez lui, dans la Kræmer-Gasse et lui avait dit : Cher Cunrad, puis qu'Andres Dritzehen est mort, comme c'est toi qui as fait les presses et que tu connais la chose, vas-y donc et retire les pièces de la presse, et sépare-les les unes des autres, décompose-les, et ainsi personne ne pourra savoir ce que c'est. Mais comme ce témoin voulait exécuter cela, et cherchait les presses, c'était le jour de Saint-Etienne passé, toute la chose avait disparu. Ce témoin a déposé que feu Andres Dritzehen, lui avait une fois emprunté de l'argent qu'il avait placé dans l'entreprise. Il a déclaré aussi, que feu Andres Dritzehen se plaignait qu'il était obligé d'engager ses revenus, le temoin répartit: C'est fâcheux, mais tu es entré là dedans et il faut en sortir, c'est ainsi qu'il sait bien qu'il a engagé ses revenus.

Item Wernher Smalriem a dit'qu'il fit trois ou quatre emprunts, mais dans quel but, il n'en savait rien, et entre autres il y eut un emprunt de la somme de 113 florins, pour lequel trois avaient souscrit pour 60 florins, et Andres Dritzehen s'était engagé pour 20, et quelque temps avant l'échéance, Andreas Dritzehen dit au témoin qu'il devait venir à la maison et prendre les 20 florins. Ce témoin lui répondit qu'il devait réunir le total et l'encaisser, ce que fit Andres, et aussi plus tard Andres Dritzehen vint à ce témoin et lui dit que l'argent était réuni dans les mains de M. Antoine Heilmann et qu'il devait l'aller toucher là, ce que fit le témoin, et il prit l'argent de la main de M. Antoine, et le reste de la somme c'est Fridel de Seckingen qui l'a payé.

Item Mydehart Stocker a déposé que lorsque feu Andres Dritzehen se mit au lit au jour de la Saint-Jean à Noël, à l'époque où l'on fait les processions, et qu'il se trouva malade, il était couché dans

ime und fprach, Anbres wie got es, Antwurt er ime ich weis werlich mir ift gar totlich und fprach bamit, foll ich fterben fo wolte ich bas ich nye inn die geselleschafft kommen wer, fprach bifer gezuge wie so, sprach er aber bo weis ich wol bas mine brübere mit Gutemberg nyemer überkommen funnent, fprach bifer gezuge, ift bann bie gemeinschaft nit perschrieben ober fint feine lute ba gewesen, fprach Anbres ja es ist verschrieben, bo frogete in bifer gezuge wie bie gemeinschafft zugangen wer, bo feite er ime wie bas Andres heilmann, hanns Riffe, Gutemberg und er inn eine gemeinschafft tommen werent, barin betten Andres heilman und er jr jeglicher LXXX. guldin geleit, als er behalten habe Also su nu inn ber gemeinschafft werent bo werent Andres heilman und er ju Gutemberg kommen ju Sanct Arbogast bo hette er nu ettliche Runst vor inen verborgen bie er inen nit verbunden was zu zeugen, barane betten fü nu nit ein gevallen gehebt und betten baruff bie gemeinschafft abgeton und ein ander gemeinschafft mitteinander verfangen alfo bas Andres heilman und er jr jeglicher ju ben erften

LXXX. gulbin fo vil geben und legen folte bas es Vo gulbin wurdent, bas fie auch gethan habe und werent fü zwene ein man inn ber gemeinschafft, und besglich foltent Gutemberg und hanns Riffe jr jeglicher innfunders ouch als vil legen als die zwene, und daruff folte Gutemberg alle sine Eunst bie er Eunde nit por inen verbergen, und barüber wer ein gemeinschafft brief gemaht worden, und wer bas jr einre inn ber gemeinschafft abgienge fo foltent die übrigen gemeinere deffelben abgangen erben C. guldin barus geben, und bas übrig gelt und was inn die gemeinschafft gehorte folte bann under den andern gemeinern inn der gemeinschafft bliben. Difer Gezuge hatt ouch geseit bas ime Andres Dritzeben felige zu ber zit ouch geseit habe so miffe er ouch bas von ime felbs mol, bas er ettlich fin pfenning gelt verset babe, ob aber bas vil ober wenig ober obe er bas zu bem werdt gebruchet habe oder nit wiffe er nit.

-- 30 ---

un lit, dans la chambre du témoin. Et ce témoin vint à lui et lui dit: Andres, comment cela va-t-il? il lui répondit : J'ai la conviction que mon état est mortel, et il ajouta : Si je dois mourir, je voudrais n'être jamais entré dans l'association. Ce témoin dit : Comment cela? Il répondit : Parce que je sais bien que mes frères ne s'entendront jamais avec Gutenberg. Le témoin dit : Est-ce que l'association n'a pas été statuée par écrit, ou n'y a t-il pas eu de témoins? Andres, répondit: Oui, tout est passé par écrit; alors ce témoin lui demanda comment l'association s'était formée; celui-ci lui raconta comment Andres Heilman, Hanns Riffe, Gutenberg et lui, avaient formé une société, dans laquelle Andres Heilman et lui avaient apporté 80 florins, au moins autant qu'il se rappelait. Quant cette société fut ainsi formée, Andres Heilman et lui vinrent à Saint-Arbogast chez Gutenberg, et voilà qu'il leur avait caché plusieurs secrets qu'il ne s'était pas engagé à leur communiquer, ce qui ne leur plut pas; là-dessus ils avaient dissout la société et en avaient formé une autre, de telle sorte que Andres Heilman et lui, devaient chacun ajouter aux premiers 80 florins de quoi former une somme de 500 florins, et qu'ils représenteraient à eux deux un seul homme dans la société, Gutenberg et Hanns Riffe devaient également chacun de leur côté concourir pour autant qu'eux d'eux, et de ce moment Gutenberg ne devait leur cacher aucun des secrets qu'il connaissait. On fit là-dessus un autre acte d'association, par lequel il fut arrêté que si l'un mourrait pendant l'association, les autres donneraient aux héritiers 100 florins, pris dans le fonds social, et le reste de l'argent ainsi que tout ce qui appartiendrait à l'association devait rester dans la masse au profit des autres associés. Ce témoin a déposé en outre que feu Andres Dritzehen dans le temps lui avait aussi dit, qu'il avait engagé une partie de ses revenus, mais le témoin ne pouvait savoir si c'était beaucoup ou peu, si l'argent avait été employé à l'entreprise ou non.

In præsentia Diebolt Brant und Rotgebe.

herr Peter Echart lutpriester zu Sanct Martin dixit das Andres Dritzehen selig in den Winahten virtagen noch jme schihte er solt sin Bihte hören, und da er zu jm kam und er gerne gebihte da fragete in diser gezuge ob er veman schuldig wer oder ob man ime schuldig wer, oder ob er utzit geben hette das solt er sagen, da sprach Andres er hette gemeinschafft mit etlichen, Andres Heilman und andern, und da hette er wol 11° gutdin oder 111° ussgeleit das er keinen pfenig hette, und seit ouch, das Andres Dritzehen dann zemol in den cleidern lege am bett.

Thoman Steinbach het geseit das heffe der underkouffer uff ein sit zu jm kam und frogte in ob er keinen kouff wüste do man lutzel an verture wann er wuste ettliche, und nante domit Johann Gutenberg, Andres Dritzehen und einen heilman die bedörffte wol dar gelt, Also do kouffte difer gezug jnen xiiij. Lüßelburger und wuste domit wol einen kouffman der sü wider kouffen wolt, und verkouffte sü ouch widerumd und wurdent bi den XII4 gulbin daran verlorn und ware Fridel von Sectingen durge für sü und wart ouch in das kouffbus buch verschriben.

Lorentz Beldeck het geseit das Johann Guteuberg in zu einer zit geschickt het zu Claus Dritzehen, nach Andres sins bruders feligen dode und det Clausen Dritzehen sagen das er die presse die er hünder im hett nieman oigete zoigete, das ouch diser gezug det, und rette ouch me und sprach er solte sich bekumbern so vil und gon über die presse und die mit den zwehen würbelin uff dun so vielent die stucke von einander, dieselben stucke solt er dann in die presse oder uff die presse sollt er zu Johann Gutenberg hinus komen dann er het ettwas mit in ze reden. Diser gezuge ist wol ze wissen das Johann Gutenberg Andres seligen nut ze dun sundern Andres Hans Gutenberg ze dun wer vod

jm follichs ze zilen geben folt, in den zilen er ouch abging. Er het ouch gefeit bas er in nie Leiner burfe bi jme gewefen

fig wann die burfe nach ben Winahten anging. Difer

In præsentia Diebolt Brant et Rotgebe.

Le sieur Pierre Eckart, curé à Saint-Martin, dixit que feu Andres Dritzehen l'envoya chercher dans les jours de Noël pour qu'il entendit sa confession, et quand il vînt chez lui et qu'il le trouva disposé à se confesser, il lui avait demandé s'il ne devait rien à personne ou si on ne lui devait rien, et s'il avait donné quelque chose à quelqu'un il devait l'avouer; alors Andres dit qu'il était associé avec plusieurs personnes, Andres Heilman, et d'autres et qu'il avait concouru, dans une entreprise, pour 200 ou 300 florins, qu'il ne possédait plus un liard, et il dit aussi qu'Andres Dritzehen était dans ce moment même couché dans ses habits.

Thomas Steinbach a déposé : que Hesse le brocanteur vint une fois chez lui et lui demanda s'il connaissait quelque placement dans lequel on risquât peu de perdre, et alors il nomma Jean Gutenberg, Andres Dritzehen et un certain Heilman qui avaient besoin d'argent comptant. Alors ce témoin acheta pour eux quatorze Lutzelburger, et il connaissait un marchand qui était disposé à les racheter de nouveau, et, en effet, il les revendit et il y eut 12 florins et demi de perte et Tridel de Seckingen servit de caution et fut aussi inscrit dans le livre de la maison de commerce.

Lorentz Beldeck a déposé : que Jean Gutenberg l'envoya une fois chez Claus Dritzehen, après la mort de Andres feu son frère, pour dire à Claus Dritzehen, qu'il ne devait montrer à personne la presse qu'il avait sous sa garde, ce que ce témoin fit aussi. Il me parla, en outre, et dit qu'il devait se donner la peine d'aller à la presse et de l'ouvrir au moyen des deux vis, qu'alors les pièces se détacheraient les unes des autres, ces pièces il devait alors les placer dans la presse ou sur la presse et personne, après cela, n'y pourrait rien voir ni comprendre, et, quand il sortirait, il devait venir chez Jean Gutemberg, car il avait quelque chose à lui dire. Ce témoin se rappelle fort bien, que Jean Gutenberg ne devait rien à feu Andres et, qu'au contraire, Andres devait à Jean Gutenberg, ce qu'il comptait lui payer, à certains termes, pendant lesquels il mourut. Il a aussi déposé qu'il n'avait jamais été présent à leur réunion, depuis que ces réunions eurent lieu après Noël. Ce témoin a vu Andres

gezug bet Unbres Dritzehen feligen bid gefeben by Johann Gutenberg effen aber er gesach in nie fein pfening geben. Reimbolt von Chenheim bet geseit bas er vor ben Binahten unlang zu Andres tam un frogte in was er alfo mehte mit ben nötlichen bingen bomit er umging, Antwurt im Andres felige Es hett ju me bann Vo guldin coftet boch fo hoffte er wann es us gefertiget wurde bas fü gelt löften ein güt notdurfft, bo von er bifem gezugen und andern gelt geben möhte und ouch alles bas leibes ergepet würde. Difer gezug bet gefeit bas er im bes felben moles VIII. guldin lech wenn er gelt haben muft. So bett ouch dis gezugen kellerin Andres ettwie bick gelt geluben, Andres tam ouch zu einer zit zu bifem gezugen mit einem ring ben ichepet er für XXX. guldin, den versatt er im ze Gbenheim für V. gutbin hünder die Juben. Difer gezug bet ouch gefeit bas im wol wiffen fig bas er im herbft II. halb omen gesottens wins in zweben veffeln gemaht bet bo ichanctte er Johann Gutenberg 1 Omen und den andern halben omen ichendte er Midehart und ichendte ouch Gutenberg etwie uil biren, Andres bat ouch bifen gezugen zu einer zit ba er im II. halb fuber wins fouffte, bas ouch bifer gezug bett, und von denfelben II. halben fudern hand Andres Dritzehn und Andres heilman hans Gutenberg bas eine balb fuber gemein geschenckt. hans Niger von Bischovißheim bet geseit das Andres zu im tam und fprach er bedörffte gelts, bar= umb fo mufte er im und andern finen lehenluten beffen getrangen bun, wenn er het ettwas under benden daruff kunde er nit gelts genug uffbringen, Alfo bo frogte bifer gezug was er schaffen hett, Antwurt er, er wer ein fpiegelmacher, Alfo bo ftalte bifer gezuge tröschen und furte fin forn gon Molssheim und Chenheim und vertouffte das do und bezalt in. Difer gezug het ouch gefeit das er und Reimbolt im zu einer git II. halb fuber wines toufften und furte es difer gezug bar, und alfo er tam bi Sant Arbegaft bo hatt er ouch 1 omen gefottens wins uff dem wagen, den nam Andres und trug in Johann Gutenberg beim, und ouch ettwie vil biren, und von denfelben II. halben fudern

- 31 -

Dritzehen souvent diner chez Jean Gutenberg, mais il ne lul a jamais vu donner un liard.

Reimbolt de Ehenheim a déposé: que peu de temps avant Noël, il avait été chez Andres, et lui avait demandé quel parti il comptait tirer des choses dont il s'occupait; feu Andres lui répondit que cela lui avait coûté plus de 500 florins et cependant qu'il espérait que, lorsque ce serait terminé, ils réaliseraient une bonne somme d'argent avec laquelle il comptait payer ce témoin et les autres, et dont il jouirait lui-même, en compensation de tant de maux. Ce témoin a déposé, qu'à cette occasion il lui prêta huit florins, car il avait bien besoin d'argent. La femme de ce témoin avait aussi souvent prêté de l'argent à Andres, et Andres vint un jour chez lui avec une bague qu'il estimait 30 florins, et qu'il engagea chez les juifs, à Ehenheim, pour 5 florins. Ce témoin déposa, en outre, qu'il savait bien qu'en automne, il avait mis, dans deux tonneaux, deux demi-omen de vin cuit, et qu'il donna à Jean Gutenberg un demi-omen, et l'autre demi-omen il le donna à Midehart et, en sus, à Gutenberg, une certaine quantité de bierre. Andres a aussi prié une fois ce témoin qu'il lui achetât deux demi-mesures de vin, ce qu'il fit, et de ces deux demi-mesures, Andres Dritzehen et Andres Heilman en ont donné une, en commun, à Gutenberg.

Hans Niger de Bischovissheim a déposé : que Andres vint chez lui et lui dit qu'il avait besoin d'argent, c'est pourquoi il fallait qu'il fit appel à lui et à ses autres redevanciers, car il avait en main une entreprise à laquelle il ne pouvait assez consacrer d'argent. Alors ce témoin lui demanda ce qu'il faisait, il répondit qu'il était miroitier. Alors ce témoin fit battre du grain, le charria à Molshein et Ehenheim, le vendit là et lui remit l'argent. Ce témoin a aussi déposé : que lui et Reimbolt lui ont acheté une fois deux demi-mesures de vin, et ce temoin fut chargé de les transporter, et il vint à Saint-Arbegast avec une demi-omen de vin cuit sur sa voiture, Andres la prit et la porta dans la maison de Gutenberg et aussi beaucoup de bierre. De ces deux demi-mesures de vin feu Andres Dritverschandte Andres selige und Andres heilmann Iohann Gutenberg I. halb fuder wins.

In bywesen Böschwilrs.

Item Fridel von Sectingen hat geseit, bas Gutenberg ein kouff geton habe und das er fur jnen bürge würde und bas er nit anders wuft bann bas es her Anthonie heilman ouch anging, und bas aber barnoch bie ichulde von bes felben kouffs wegen bezalt worden fy. Er hat ouch gefeit, bas Gutenberg Andres heilmann und Andres Dritzehen inen gebetten haben ir burge zu werben, gegen Stoltz Peters bochterman vür CI. gulbin, bas habe er geton, alfo, bas fü brye im beshalb einen ichabeloss brieff geben foltent, ber ouch geschriben und mit Gutenbergs und Andres heilmans Infigeln verfigelt würde, Aber Andres Dritzehem hette in alles hünder im und kunde im von im nit verflegelt werben, boch fo habe Gutenberg folich gelt barnoch alles bezahlt in ber vasimesse nehst vergangen. Dirre gezuge hat ouch gefeit, bas ervon ber obgenannten bryer gemeinschafft nit gewisset habe, dann er nye bar zu gezogen noch daby gewesen sy.

Gutenbergs Worheit wider Jörge Dritzehn. In bywesen Franz Berner und Böschwiler.

Item herr Anthonie Heilman hat geseit Als er gewar wurde das Gutenberg Andres Dritzehen zu einem dirten teil wolte nehmen in die Ochevart zu den Spiegeln do bete er in gar sliffeclich das er Andres sinen bruder ouch darinneme, wolte er zu mol gern umb in verdienen"), do spreche er zu im, er enwuste Andres Fründe möhten morn sprechen es were göckel werk, und were im nit wol zu willen, do über bete er in und mahte im einen zedel, den solte er inen beden zoigen und sollten daruff gar wol zu rate werden**), den zedel brehte er inen und wurdent zu rotedas sü es also woltent tun, was im zedel verzeichent stunde, und ginge es also mit im. In dissen bäte Andres Dritzehen dien gezugen im umb geld zu helsten, do spreche er, hette er gut underpfant, er wolte im batde helsten und hülfte im also zu leste umb LXXXX. #. und brehte im das gelt hinuss zu Sanct Arbgast, und domit loste ver ben Frowen Sant Agnesen II. #. gels abe, und sprehe dirre gezuge was sol dir so vil gets bu bedarffit doch nit me dann LXXX. gutdin, do antwurte er ime, er müste suft ouch gelt han, und das wer II. oder III. tage iu ber sasten vor unser Forwen tage

- 36 -

En présence de Böschwilr.

Item Fridel de Seckingen a déposé : que Gutenberg avait fait un achat dont il devait être caution, et que, autant qu'il en avait connaissance, cela devait aussi regarder le sieur Anthoine Heilman; et que d'ailleurs plus tard la dette contractée par cet emprunt fut payée. Il a aussi déposé que Gutenberg, Andres Heilman et Andres Dritzehen l'ont priéd'être garant devant Stoltz Peter pour 101 florins, ce qu'il fit, à condition qu'ils lui donneraient tous les trois un écrit en garantie, qui fut en effet rédigé et scellé du sceau de Gutenberg et d'Andres Heilman. Mais Andres Dritzehen cherchait toujours des délais, et il ne put le faire sceller par lui; au reste Gutenberg avait payé cette somme à la foire de carême passée. Ce témoin a aussi dit qu'il n'avait rien su de l'association des trois personnes ci-dessus nommées, car il n'y avait jamais été convoqué et ne fut jamais présent à leur réunion.

Déposition en faveur de Gutenberg contre Jörge Dritzehen. En présence de Frantz Berner et Böschwiler.

Item le sieur Antoine Heilman a déposé : Que lorsqu'il apprit que Gutenberg voulait prendre Andres Dritzehen pour un tiers dans la société pour vendre des miroirs lors du pélerinage d'Aix-la-Chapelle, il le pria très instamment, qu'il prît aussi son frère André, s'il voulait lui rendre un grand service', à lui Antoine. Mais Gutenberg lui dit qu'il craignait que les amis d'Andres ne prétendissent que ce fût de la sorcellerie, ce qu'il ne voudrait pas; là-dessus il le pria de nouveau et lui fit un écrit qu'il devait montrer aux deux autres associés, et sur lequel ils devaient se consulter. En effet Gutenberg leur porta l'écrit et ils décidèrent qu'ils agiraient comme il était contenu dans l'écrit et l'affaire s'arrangea ainsi. Au milieu de ces arrangemens Andres Dritzehen pria ce témoin de l'aider de quelque argent; et celui-ci lui dit que s'il avait un bon gage, il l'aiderait facilement, et en effet il l'aida de 90 livres qu'il lui porta à Sant-Arbgast et avec cela il dégagea des filles Saint-Agnès le revenu de 2 livres d'argent. Le témoin lui dit : Que veux-tu faire avec tant d'argent? tu n'a pas besoin de plus de 80 florins. Alors il lui répondit qu'il avait encore besoin d'argent et que c'était deux ou trois jours avant l'Annonciation qu'il devait donner 80 florins à Guten-

v gebe er LXXX. gulbin Gutenberg, So gebe birre gezuge ouch LXXX. gulbin, wann

die beredunge were LXXX. guldin jegelichem teil, umb das übrige dirte teil fo dann Gutenberg noch bette, und wurde das gelt Gutenberg, umb den teil und um bie funft, und wurde in fein gemeinschafft geleit. Darnoch fo habe Gutenberg zu difem gezugen gesprochen Er mufte ein anderes gebenten bas es in allen sachen glich würde, sit er in vor fo vil geton hette und gang mitenander in eins kement, nit das einer vor bem andern ut verhelen möhte, fo bienet ouch es wol zu bem andern. Der rebe was birre gezuge fro und rümete es den zwein, und barnoch über lang do spräche er aber bieselbe rede, bo bate in birre gezuge aber als por, und fpräche er wolte es umb in verbienen. Darnoch fo mehte er im ein zebel uff diefelbe rede und fpreche zu bisem gezugen, heißen fü wol zu rote werden, obe es jr gefug sv, das bete er und wurdent baruff etwie lange zu rate, Su nement in joch ouch zu rate, bo spreche er sit dem mole bas vetz fo vil gezüges bo ift, und gemaht werde bas uwer teil gar nobe ift gegen uwerem gelt, fo wurt uch boch bie Eunft vergeben. Alfo gingen fu bie fache mit ime in, umb zwen punten, ben einen gar abe zu tunde, und ben andern bass zu lüternde. Der punt abe zu tunde was, bas fü nit wolten verbunden fin, von hans Riffen wegen gross ober clein, wan fü nit von ime hettent, was fü hetten bas hetten fü von Gutenbergs wegen. Der ander punte zu lüternde was, wer es das jr einer von todes wegen abeginge, bas das bass gelütert würde, und wart der alfo gelütert, das man bes erben fo abeginge, folte vür alle bing gemaht ober ungemaht vür gelt geleit so sich jegelichem teil gebürt zu kosten zu zu legen und formen und allen gezügk nützit usgenommen, noch ben fünff joren geben hundert gulbin, bo bett er in gross vorteil wer es das er abeginge, wan er liess in ouch darin gon, alles so er für finen koften folte voran han genommen zu finem teil, und folten boch finen erben nit me dann hundert guldin geben für alle ding, als der andern einer. Und geschach das uf das, wer ess bas ir einer abeginge, bas man nit muste allen erben bie funft wifen und uffen fagen ober offenboren, und das were alles eime alfo gut als bem andern. Darnoch fo habent die zwene Andres difem gezugen under den Rürfenern gefeit, das fü mit Gutenberg eins worden fient von des zedels wegen, und hette inen den punten von hans Riffen wegen abegelon und wolte inen den leften punten bass lutern, fo in dem nehften artictel ftet, und feitent ouch boby bas Undres Dritzehen hette Gutenberg geben XL. gulbin, und bis gezugen bruder im L. gulbin, wann die beredunge uff das zil was fünfzig guldin, als der

berg, et le témoin était obligé de donner aussi 80 florins, car on était convenu de 80 florins pour chaque associé; quant au tiers restant que Gutenberg avait encore, cet argent devait revenir à Gutenberg pour sa part et pour son art et ne devait pas être confondu dans l'association. Après cela Gutenberg dit à ce témoin qu'il fallait faire attention à un point essentiel, qui était que dans toute chose il y cût égalité et qu'ils s'entendissent afin que l'un ne cachât rien à l'autre et que chaque chose fût au profit de tous. Ce témoin fut content de ce propos et le rapporta aux deux autres avec éloge. A quelque temps de là, il répéta ces paroles et le témoin lui répondit, avec les mêmes protestations, comme auparavant, et dit qu'il voulait s'en rendre digne. Après cela il lui fit un écrit en conséquence de ce propos et dit à ce témoin : Consultez-vous bien si cela vous convient. Ce qu'il fit et ils discutèrent long-temps sur ce point et prirent même l'avis de Gutenberg qui une fois se mit à dire : il y a maintenant tant d'ustensiles prêts et il y en a tant en exécution, que votre part est bien près d'égaler votre mise de fonds, et cependant le secret vous sera confié. Ils tombèrent ainsi d'accord au sujet de deux articles dont l'un devait être supprimé, l'autre mieux éclairci plus tard. L'article à supprimer était qu'ils ne voulaient point être redevables de Hans Riffen pour beaucoup ou pour peu, puisqu'ils n'avaient contracté aucune obligation avec lui; le droit qu'ils auraient, ils l'auraient de par Gutenberg. L'autre point à établir était dans le cas où l'un d'eux mourrait, qu'il fût bien convenu de quelle manière on agirait, et ce sut ainsi arrêté : Que l'on donnerait aux héritiers, pour tous les frais encourus, pour les formes et tous les objets, 100 florins et seulement après les cinq ans. Et Gutenberg dit que c'était un grand avantage pour eux s'il venait à mourir; car il leur abandonnait tout ce qu'il aurait pu prendre comme part pour les frais et cependant ils ne seraient obligés à donner à ses héritiers que 100 florins, comme à l'un deux, et ceci fut ainsi conclu, afin que dans le cas de mort de l'un d'eux on ne fût point obligé d'apprendre, de montrer, et de découvrir le secret à tous les héritiers, et c'était. aussi favorable à l'un des associés qu'à l'autre. A quelque temps de là, à la réunion des Kürschner, les deux Andres dirent à ce témoin qu'ils étaient tombés d'accord avec Gutenberg; quant à l'écrit, qu'il avait supprimé le passage concernant Hans Riffen, et voulait leur établir l'autre comme il était convenu, et ils ont été présens lorsque Andres Dritzehen a donné à Gutenberg 40 florins, et le frère de ce

- 39 -

.

sebel wifet, und barnach in ben nebften Binabten XX. aufbin, und bas fvent die Winabten nehft vergangen, und dann darnach zu halbvaften aber gelt als ber zebel mifet bo fich birre gezuge uff= gezuhet, und fpricht ouch bifer gezuge bas er ben zebel bekenne by ben zilen, und würde bas gelt nit in gemeinschafft geleit es folte Gutenberges fin. So habe ouch Andres Dritzeben tein burfe mit uns geleit und nye tein gelt usgeben, bo uffe für effen und trinken fo fu bo uffe botent. Dirre gezuge bot ouch gefeit bas er wol wiffe bas Gutenberg unlange vor Bibuahten finen tneht fante zu ben beden Undrefen, alle formen zu holen und würdent zur loffen bas er ess febe, und in joch ettliche formen ruwete. Do noch bo Andres felige abeginge, und birre gezuge wol wufte bas lute gern bettent die preffe gefehen, bo fpreche Gutenberg fü foltent noch ber preffen fenden er fohrte bas man fü febe, bo fante er finen tneht harin fü zur legen, und wann er muffig were fo wolte er mit in reben, bas entbot er in. Er hat ouch geseit bas von Reimbolt Rufelers wegen und von finen wegen fynie gebaht worden.

Item Herr Anthonie Heilman hat anderwerbe gefeit, das der lengeste zebel under der zwein zebeln gewesen sy von dem in siner obegemelten sage stet, so Gutenberg den zwein Andres geben liess sich daruff zubedenten, und von des andern zebels wegen der der erst gewesen sin sol weis dirre gezuge nit obe er es sy oder nit, dann es sy im uffer synne gangen. Er hat ouch geseit, das Andres Oritzehn und Andres heilman dem obgenanten Gutenberg ein halb suber wins geben hant vür das sü by Im do uffe gessen I. omen gesottens wins und by hundert Regelsbiern So hat er ouch geseit, das er sinen bruder darnoch gesraget habe, wann sü ansingent zu leren, do habe er im geantwurt, Gutenberg breste noch X. gutbin vonAndres Oritzehn, an den sunstig gutbin so er an r u c es geben solt han.

Item hans Dünne ber gottimpt hat geseit, bas er vor dryen joren oder boby Gutemberg by ben hundert gulbin abe verdienet habe alleine bas zu bem trucken gehöret.

Stem Mibehart Stocker hat geseit bass er wol wisse bas Andreas xiij den vj. gelts verset habe vür CXX. H. und das das selbe gelt Claus xiij. sinen brückworden sy, und das der sube Claus solich gelt den von Bischosseim by Rosheim geben habe

- 40 ---

témoin 50 florins. On était tombé d'accord pour les termes de paiemens, c'était 50 florins comptant, comme porte l'étrit et, après, à la Noël suivante, 20 florins, et cette somme fut payée à la Noël passée, et un mois après, comme le prouve l'écrit que le témoin a signé. Ce témoin dit aussi qu'il reconnaît l'écrit et les termes qui s'y trouvent arrêtés, et que l'argent ne devait point entrer dans l'association, mais bien appartenir à Gutenberg. Et ainsi Andres Dritzehen n'avait pas fait bourse commune avec les associés et n'avait jamais déboursé d'argent, pas même pour le manger et le boire qu'ils allaient prendre hors la ville.

Ce témoin a aussi déposé: qu'il savait bien que Gutenberg, peu de temps avant Noël, avait envoyé son valet aux deux Andres pour chercher les formes, afin qu'il pût s'assurer qu'elles avaient été séparées et que même plusieurs formes lui avaient donné du regret.

A l'époque où Andres mourut, comme le témoin savait bien que des gens auraient volontiers examiné la presse, il fit dire à Gutenberg d'envoyer à la presse pour défendre qu'on la vit. En effet, il envoya son valet pour la mettre en désordre; et dire au témoin que, lorsqu'il aurait le temps, il voulait lui parler, c'est ce qu'il lui proposa.

Item le sieur Anthoine Heilmann a déposé, par contre : que des deux écrits existans, le plus long est celui dont il est question cidessus, que Gutenberg a donné aux deux Andres pour se consulter; et, quant à l'autre écrit, qui doit avoir été le premier, le témoin ne sait plus ce qu'il en est, car cela est sorti de sa mémoire. Il a déposé en outre : queAndres Dritzehen et AndresHeilman donnèrent àGutenberg pour les dépenses de ce qu'ils avaient bu et mangé, chez lui, une demi-mesure de vin, et qu'Andres Dritzehen lui donna, en outre, un omen de bierre, et près de cent poires. Et il a déposé aussi : qu'il avait demandé plus tard à son frère, quand ils commenceraient à avoir communication du secret, alors il lui répondit que Gutenberg attendait 10 florins arriérés qu'Andres Dritzehen devait encore sur les 50 florins.

Item Hanns Dünne, l'orfèvre, a déposé qu'il avait, il y a trois ans environ, gagné de Gutenberg près de 100 florins, seulement pour les choses qui appartiennent à l'imprimerie.

Item Midehart Stocker a déposé qu'il savait bien qu'Andres XIII avait engagé les six livres d'argent de revenu contre CXX livres et que cet argent devait être la caution de Claus XIII et que ce même Claus avait remis cet argent à ceux de Bischoffsheim près Rosvür xij. 1. gelt lißgedinge und das er andres xiij. auch zu im gesehet habe, Also wer es das er es abginge dan er so solte Andres die selbe Lipgedinge finn lebetage auch nyessen, Und das gelt das

bas er von Andres Dritzehen gehort habe, daser spreche, hülff in Got das das gemahte werck in der gemeinschaft vertriebenwürde, so hoffte und truwas er uss allen sinen nöten zu kummen.

Queremonie et testes registrati Magni Confilii, Anno Dni M. CCCC. XXX nono.

ICH Sorenh Beildect elage uch herren der meister abe Jorg Dritzehen, Als hatt er mir für uch mine gnedigen herren meister und Rath gebotten Ime ein worheit zu sagen, da ich ouch by minem geswornen eide geseit habe was ich davon wusste, Als ist nu der egenannt Jörg Dritzehen darnoch aber für uch komen und hatt einen botten anderwerbe an mich gevordert ime eine worheit zu sagen und hat damit geret ich habe vor nit wor geseit. Darzu hat er ouch zu mir offenlich geruffet, hörestu worsager du musst mir wor sagen sollte ich mit dir uff die leiter kommen, und hat mich damit frevenlich geschuldiget und gezugen das ich ein mein= eidiger vössewicht sollte, da er mir boch von den gnaden Gottes unrecht geton hatt das boch swer bösse hatt, etc.

Dis ist Gutenbergs Worheit wider Jerge Dritzehen.

Item her Anthonie Heilman Item Andres Heilman Item Elaus Heilman Item Wudart Stocker Item Borenz Beldeck Item Bernher Smalriem Item Fridel von Seckingen Item Conrat Saspach Item Qans Dunne Item Meister Hirz Item Heister Sick Item Her Heinrich Olse Item Hans Risse

Dis ift Jerge Dritzehen Worheit gegen Sans Gutenberg.

Item Lütpriefter zu Sant Wartin Item Fridel von Sectingen heim (1) et il a deposé aussi qu'il avait entendu Andres Dritzeben dire : que Dieu lui soit en aide et permette que l'ouvrage, entrepris dans la société, puisse être mis en œuvre, et qu'alors il espérait et avait la certitude de sortir de tous ses embarras.

Interrogatoire et dépositions tirés du registre du grand-conseil de l'année 1439.

Moi Lorentz Beildeck j'accuse devant vous, Messieurs les magistrats, George Dritzehen, parce que m'ayant cité devant vous, Messieurs les maîtres et conseillers, pour lui porter un témoignage, j'ai dit, d'après mon serment, ce que je savais, mais alors le susdit George Dritzehen est venu devant vous et m'a cité de nouvcau par un autre exprès, pour lui rendre un autre témoignage, et il a fait entendre que je n'avais point tout d'abord dit la vérité. Ajoutez à cela qu'il m'a interpellé en public : « Entends-tu, témoin, il faut que tu dises la vérité, quand j'en devrais arriver avec toi à la potence » et il m'a aussi criminellement accusé et présenté comme un parjure, et de cette manière il m'a fait tort de par la grâce de Dieu, ce qui est une mauvaise chose.

Voici l'interrogatoire en faveur de Gutenberg contre George Dritzehen.

Le sieurs Anthoine Heilman. — Andres Heilman. — Claus Heilman. — Mudart Stocker. — Lorentz Beldeck. — Wernher Smalriem. — Fridel von Seckingen. — Ennel Drytzehen. — Conrad Saspach. — Hans Dünne. — Meister Hirtz. — Heinrich Olse. — Hans Riffe. — Johans Dritzehen.

Voici la déposition en faveur de George Dritzehen contre Hans Gutenberg.

Lütpriester zu Sant-Martin. - Fridel de Seckingen. - Jocop

(1) Il y a ici un passage qui m'est resté incompréhensible.

Item Jocop Imeler Item hans Sybenneger Item Midbart Donome Item hans Schultheis der holzman Item Ennel Dritzehen fin busfröwe Item hans Dunne ber goltsmit Item Meifter Birt Item heinrich Bifinger Item Wilhelm von Schutter Item Wernher Smalriem Item Thoman Steinbach Item Saspach Cunrat Item Lorens Gutenbergs tneht und fin frome Item Reimbolt von Ehenheim Item hans IX jor von Bischoffsheim Item Stößer Nefe von Chenheim Item Berbel das clein frowel Item her Jerge Salsmütter Item heinrich Sidenneger Item ein brieff über X. H. gelts hant die herren zum jungen Sant Peter ber Andres verset Item ein brieff über II. #. gelts hant bie Burmfer ouch Item hans Ross ber goltsmit und fin fröme Item her Goffe Sturm zu Sant Arbegaft Item Martin Bermer.

Urtheilsspruch des Rathes. 1439.

BIR Eune Nope ber Meister und ber Rat zu Straßburg thun kund allen ben die dissen brieff sehent oder hörent lessen alss für uns kummen ist Jerge Dritzehen unser burger im namen sin selbs und mit vollem gewalt Clauss Dritz zehen sins bruders, und vorderte an Hans Genszssteich von Mentz genant Gutenberg, vnsern hindersoß, und sprach alss hette Undres Dritzehen sin bruder seltige ein erber gut von sime vatter seligen geerbet, und desselten sobet, sobet, und wer also mit Hans Gutenberg und andern zu einer gesellschafft und gemeinschaftt kommen, und hett solch gelt in dieselbe gemeinschafft zu hans Gutenberg geleit, und hett solch gelt in dieselbe gemeinschafft zu hans Gutenberg seleit, und hettent gut zit Ir gewerbe mittenander gemacht und getriben des sie auch ein mychel teil zusammen broht hettent, So were auch Andres Dritzehn an vil enden do sie bli und anders das barzu gehört kaufft hettent, hürge

- 44 ---

Imeler. — Hans Sydenneger. — Midhart Honöwe. — Hans Schultheis le menuisier. — Ennel Dritzehen, sa femme. — Hans Dünne l'orfèvre. — Maltre Hirtz. — Heinrich Bisinger. — Wilhelm von Schutter. — Wernher Smalriem. — Thoman Steinbach. — Saspach Cunrat. — Lorentz, valet de Gutenberg et sa femme. — Reimbolt de Ehenheim. — Hans Neunjor de Bischoffsheim. — Stösser Nese de Ehenheim. — Berbel la petite femme. — Le sieur Jerge Saltzmütter. — Heinrich Sydenneger. — Un billet de 40 florins d'argent que les chanoines de Saint-Pierre ont passé à Andres. — Un billet de 2 livres d'argent que les gens de Wurmser ont entre leurs mains. — Hans Ross l'orfèvre et sa femme — Le sieur Gosse Sturm à Saint-Arbogast. — Martin Verwer.

Sentence du tribunal 1439.

Nous, Cune Nope, Maître et Conseiller à Strasburg, faisons connaître à tous ceux qui verront cet écrit ou entendront sa lecture que George Dritzehen, notre concitoyen, est venu devant nous en son nom et avec le plein pouvoir de son frère Claus Dritzehen, et a cité Hans Genszefleisch de Mayence nommé Gutenberg, notre hindersass et a déposé : Que feu Andres Dritzehen, son frère, avait hérité de son père un bien considérable, qu'il l'avait engagé et en avait réalisé une bonne somme d'argent : qu'il était entré avec Hans Gutenberg et d'autres dans une société et avait formé une association, et qu'il avait remis cet argent dans cette association à Gutenberg, et que pendant un certain-temps ils avaient fait et exercé ensemble leur industrie dont ils tiraient un bon profit, mais que, par suite des entreprises de l'association, Andres Dritzehen se serait fait garant de côtés et d'autres, pour du plomb et d'autres choses qu'il auraient achetés, worden, das er auch vergolten und bezahlt hette, Alss nu derselbe Andres von tode abgegangen were, hette er und fin bruder Clauss ettwie dick an Hanß Gutenberg gefordert, das Er sie an Irs bruder seligen stat, in die gemeinschafft nemen solte, oder aber mit Inen überkommen umb solich ingeleit gelt, so er zu Im in die gemeinschafft geleit hette, das er aber alles nie getun wolte, und sich domit behülffe, das Andres Dryzehen solich gelt in die gemeinchsaft zu Im nit geleit haben solte, das also ergangen were, und darumb so begerte er noch hütbitage dass Gutenberg In und sin bruder Clauss in Ir erbe und, in die gemeinschaft an Irs bruder seligen stat sehen volte, Alss Inen das von erbes und rechtes wegen billig zugehörte; Der aber seite warumb er das nit tun solte.

Dagegen antwurt hanns Gutenberg, dass Ime folich vorderunge von Jerge Drytzehen unbillig neme, Sit er doch durch etlich geschrifft und zedel fo er und fin bruder hinder Andres Drytzehen Irem bruder noch tode funden hätte wol undermiffen were, wie er und fin bruder fich mittenander vereiniget hettent, Dann Andres Drytzehen hette fich vor ettlichen Jahren zu Im gefüget und understanden ettlich funst von Im zu leren und zu begriffen, Dess bett er In nu von finer bitt wegen geleret, Stein bollieren bas er auch zu ben giten wol genoffen hette, Donoch über gut zit, bette er mit hanns Riffen bogt zu Lichtenow ein kunft understanden Sich ber uff ber Ocher heiltumsfahrt zu ge= bruchen und sich des vereinigt dass Gutenberg ein zweiteil undhans Riffe ein birteil baran haben folte, Dess were nu Andres Dritzehen gewar worden, und hette In gebeten Inen folich tunft auch zu leren und zu underwisen, und fich er= botten bess noch fim willen umb In zu verschulden. In dem hette ber Anthonie heilmann Inen deßglichen von Andres heilmanns fins bruders wegen auch ge= betten, bo bette er nu Ir beden bitt angesehen und Inen versprochen Sie des zu leren und zu undermiffen, und ouch von folicher tunft und afentur bas halbe zu geben und werden zu laffen, alfo bass fie zween ein teil hans Riff ben andren teil und er ben halben teil haben folte, Darumb fo foltent diefelben zwene Im Guten= berger hundert und LX. gulden geben in finen seckel von der kunft zu leren und zu underwisen, Do Im auch uff bie zit vom jr jeglichem LXXX. gulden worben were, Als hettent fie alle vor Inen bass die heiltumsfart uff bis Jar folte fin, und fich daruff gerüftent und bereit mit Ir kunft, Alss nu die

- 46 --

qui étaient nécessaires à ce métier et qu'il aurait aussi garanti et payé. Que, comme sur ces entrefaites, Andres était mort, lui et son frère Claus auraient exigé avec instance de Hanns Gutenberg, qu'il les prit à la place de feu leur frère dans la société, ou qu'il s'arrangeât avec eux pour l'argent qu'il avait mis dans l'association, mais qu'il ne voulut rien faire de tout cela, et s'était excusé par cette raison que Andres Dritzehen ne lui avait jamais remis pareil argent dans la société. Comme lui Dritzehen espérait et se faisait fort de prouver que la chose s'était passée ainsi qu'il venait de le dire, il avait exigé que Gutenberg le prit, lui et son frère Claus, dans la société, à la place de feu leur frère, comme jouissant de son héritage, ou qu'il restituât l'argent que feu leur frère avait apporté, puisque, comme héritiers, ils y avaient droit, ou bien qu'il dise au moins pourquoi il ne voulait point céder à leur demande.

En réponse à cet exposé de la plainte, Hanns Gutenberg a répondu : que cette réclamation de George Dritzehen lui paraissait injuste, puisqu'il était suffisamment prouvé, par plusieurs écrits et billets, que lui et son frère ont pu trouver après la mort d'Andres Dritzehen, de quelle maniere lui et leur frère avaient formé l'association. En fait : Andres Dritzehen était venu à lui, il y a plusieurs années, et l'avait engagé à lui communiquer et à lui faire comprendre plusieurs secrets, c'est pourquoi, en conséquence de sa prière, il lui avait appris à polir des pierres, dont il avait dans le temps tiré un bon profit. Ensuite, après un bon laps de temps, il était convenu avec Hans Riffen, maire à Litchtenow, d'exploiter un secret eu pélerinage d'Aix-la-Chapelle, et ils s'étaient associés de la sorte que Gutenberg avait deux parts dans l'entreprise, et Hans Riffe une. Cette convention vint à la connaissance d'Andres Dritzehen, et il l'avait prié de lui communiquer et de lui apprendre aussi ce secret pour lequel il serait son débiteur à sa volonté. Sur ces entrefaites le sieur Anthoine Heilmann lui aurait fait la même prière pour son frère Andres Heilman, alors il aurait examiné les deux demandes, et il leur aurait promis de leur faire connaître ce secret, et aussi de leur donner et accorder la moitié des produits, de telle sorte qu'eux deux auraient une part, Hans Riffe une autre part, et lui la moitié. Mais pour cela il fallait qu'eux deux lui donnassent, à lui Gutenberg, 160 florins pour la peine de leur apprendre et de leur faire connaître le secret, et plus tard ils devaient encore lui remettre chacun 80 florins. Lorsqu'ils arrêtaient leurs conventions, la foire devait avoir lieu dans l'année, mais lors-

-- 47 ---

beiltumbfart fich eins Jares lenger verzogen bette, bettent fie fürbas an In begert und gebetten Sie alle fin fünste und afentur fo er fürbaffer ober in an= ber wege mer erkunde ober wufte, auch zu leren und bes nicht pur Inen zu ver= helen, Alfo überbatent fie Ine bass fie bes eins wurdent und wurde nemlich beret bass Sie Im zu bem erften gelt geben foltent II10. gulben, bas were zufammen 410. gulden, und foltent Im auch bes hundert gulben geben als bar, bess Im auch uff die zit 50. gulden von Andres Seilmann und 40. fl. von Andres Orvzeben worden werent, und ftundent Im von Andres Dryzeben des noch 10. fl. uss. Darzu foltent bie zwene Ir jeglicher Im bie 75. fl. geben zu bryen zilen noch dem bann bieselbe zil begmols beret worben werent, Do ober Andres Dritzehen in folichen zilen von tobe abegangen were und Ime folich gelt von finet wegen noch usftunde, fo were auch uff die zit nemlich beret, dass folich Ir affenture mit der tunft folt weren fünff gante Jar, und wer es bass ir einer under ben vieren in ben fünff jaren von tobe abeginge, fo folte alle kunft, geschirre und gemaht werd by ben andern bliben, und foltent bes abegangenen erben bafür noch ussgang ber fünff jor werben hundert gulben, Das und anders auch alles zu ber zit verzeichent und hinder Andres Dryzehen kommen fy darüber einen versiegelten brieff zu feten und zu machen, alss bas bie zeicheniss luter uswiffet, und habe auch hans Gutenberg fie fithar und baruff folich afentur und kunft gelert und underwisen, dess fich auch Andres Dryzehen an fine tobtbett bekannt hette, Darumb und wile di zedel so darüber begriffen und hinder Andres Dryzehen funden werent, das luter befagen und innhalten, und er bas auch mit guter kuntschaft hoffte byzubringen, fo begerte er bass Jörge Dryzeben und fin bruder Clauss Im die 85. gulben fo Im von Irs bruder feligen wegen noch also ussstünden, an ben 100. gulben abeschlahent, so wolle er Inen die übrigen 15 gulden noch geben, wiewol er des noch etlche jahr zit hette, und Inen darumb tun noch wisunge solicher zedel davon begriffen, Und alss Jerge Dryzeben fürbas gemeldet bette wie Andres Dryzeben fin bruder felige etvvie vil fins vatters erbe und guts gehebt, versehet ober ver= tauft habe, bas gange Ine nicht an, und Im fy von Im nit me worden, bann er vor erzält habe, ussgefat ein halben omen gefotten wins, ein forp mit bieren und er und Andres heilmann haben 3m ein halb fuder wins geschencket, do fie zwene eaft me by 3m verzert bettent, barumb 3m aber nübit worden were, Darzu als ir fordert Inen in fin erbe zu feben, bo miffe er beheim erbe noch gut bo er .Ine

--- 48 ---

qu'ils se furent arrangés et préparés à exploiter leur secret, la foire fut remise à l'année suivante, alors ils avaient exigé que Gutenberg ne leur cachât plus rien de ce qu'il pouvait savoir ou découvrir d'inventions et de secrets; et ils lui proposèrent de s'entendre là-dessus, et il fut fixé qu'ils ajouteraient à la première somme encore 250 florins, ce qui formerait ensemble 410 florins, et ils devaient en payer 100 comptant, dont, à cette époque, Andres Heilmann paya 50, et Andres Dritzehen 40, de manière qu'Andres Dritzehen était encore débiteur de 10 florins. Ajoutez à cela que les deux associés devaient payer les 75 florins restans à trois différens termes, qui furent convenus entre eux; mais, au milieu de ces termes, Andres Dritzehen mourut, restant encore devoir cet argent à Gutenberg. A l'époque de l'engagement, il avait été établi que l'exploitation de leur secret devait durer cinq ans entiers; et dans le cas que l'un des quatre mourrait dans les cing années, tous les ustensiles du secret et tous les ouvrages déjà faits resteraient aux autres, et les héritiers de celui qui était mort recevraient, après l'expiration des cinq années, 100 florins. Ceci et d'autres conventions furent dans le temps passées par écrit, et l'on fit un acte scellé pardevant Andres Dritzehen, comme l'ont prouvé les témoignages. Hans Gutenberg, depuis ce temps, et d'après leurs conventions, leur a communiqué ce secret et leur a appris cet art comme l'a avoué Andres Dritzehen, à son lit de mort. En conséquence, et parce que l'acte, qui est conçu dans ces formes, et qui fut trouvé chez Andres Dritzeben, déclare entièrement ce qui précède et le contient, et que lui Hanns Gutenberg espère le prouver par de bons témoignages, il demande que George Dritzehen et son frère Claus déduisent les 85 florins qui lui étaient encore dus par feu leur frère sur les 100 florins, et alors il consentirait à leur rendre les 15 florins, bien qu'il eut encore, selon les termes de paiemens, plusieurs années pour se conformer au contenu de l'acte. Et, quant à ce que George Dritzehen a déclaré, que feu Andres Dritzehen, son frère, avait beaucoup pris sur l'héritage de son père et sur son bien, l'avait engagé ou vendu au profit de l'entreprise, cela ne le regardait pas, car il n'en avait pas plus reçu qu'il ne l'a exposé, excepte un demi-omen de vin, une corbeille de poires, et un demi-fuder de vin, que lui et Andres Heilmann lui avaient donné; gu'eux deux au reste avaient consommé chez lui l'équivalent et au-delà, pour lequel ils n'avaient rien eu à payer. Aussi lorsqu'il demande d'être institué comme héritier dans la société, il sait fort bien que cette

-- 49 ---

4

nsehen solle oder dovon er Im iht zu thun sy. So sy auch Andres Dryzehen nirgent fin bürge worden, weder für bli oder anders, ohne ein mol gegen Fridel von Sectingen, von dem habe er Ine noch sime tode wider gelidiget und gelöset, und begert darumb sin kundschaft und worheit zu verleien.

Alss nachdem Bir Meister und Rat obgenannt forderunge und antwurt, rede und widerrede, auch funtschafft und worheit fo fie beder fite fürgewant habent und besunder ben zebel wie die beredung vor Uns gescheen, verhörtent, bo komment Wir mit recht urteil überein und sprochent es auch zu recht: wile ein zedet ba ift ber ba wijet in welcher maffe bie beredunge zugangen und geschehen fin foll. Sy bann bass hanns Riff, Andres heilmann und hanns Gutenberg ichwerent einen eit an ben Seiligen, dass bie fache ergangen fient, alss bas ber obgemelt zebel wifet, und das berfelbe zedel daruff begriffen wurt dass ein befigelter brieff daruss gemaht fin folt ob Andres Dryzehen by finem leben bliben were, und bass hanns Gu= enberg bomit fiveret, bass Im die 85. gulden von Andres Dritzehen noch unbezahlt usstont, so sollen 3m dieselben 85. gulben an den abgemelten 100. gulben obegon, und foll bie übrige 15 gulden gemelten Jörge und Clauss Dryzehen harus geben, und follent die 100 gulben domit bezalt fin noch innhalt berobge melten zebel, Und foll Gutenberg fürbas von bess werdts und gemeinschafft wegen mit Andres Dryzehen all nühit zu tun noch zu schaffen haben. Solichen eit hans Riff, Andres heilman und hanns Gutenberg vor Uns alfo geton habent, ussgenommen bass hanns Riff geseit hat dass er by der beredung am ersten nit gewesen fp, fo bald er aber zu In kommen und fie Im die beredung feiten, da ließ er bas auch baby bliben, baruff gebieten Bir biefe verheißung zu halten. Datum vigil Lucie et Otilie Anno XXXIX.

000000

- 50 -

réclamation n'est pas plus fondée que toute autre et qu'Andres Dritzehen n'a jamais été garant pour lui, ni pour du plomb, ni pour autre chose, excepté une fois devant Fride de Seckingen; mais il l'avait, après sa mort, affranchi et libéré de cet engagement, et c'est pour donner la preuve de ses assertions, qu'il demande qu'on entende les dépositions.

Après que nous, maître et conseiller, avons entendu les réclamations ci-dessus et les réponses, les discours pour ou contre, les dépositions et les témoignages, ainsi que les parties les ont produits, et surtout après que l'acte et la convention ont été mis sous nos veux, nous avons décidé, dans notre justice, et nous prononçons, avec connaissance de cause : Considérant qu'il y a un acte qui démontre dans quelles formes les arrangemens ont été pris et ont eu lieu; ordonnons que Hans Riffe, Andres Heilmann et Hans Gutenberg fassent un serment devant Dieu que les choses se sont passées ainsi que l'acte sus-cité le démontre, et que cet acte avait pour con dition qu'un autre acte scellé aurait été fait', si Andres Dritzehen était resté en vie; que Hans Gutenberg jure en outre que les 85 florins ne lui ont point été payés par Andres Dritzehen. De ce moment les 85 florins lui seront déduits de la somme de 100 florins dont il a été question, et il paiera à George et Claus Dritzeben 15 florins et les 100 florins auront ainsi été payés conformément à l'acte sus-cité, et de ce moment Gutenberg n'aura plus rien à démêler avec Andres Dritzehen par rapport à l'entreprise et à l'association, qu'ils avaient formées ensemble. Ce serment ainsi formulé a été juré devant nous par Hans Riffe, Andres Heilman et Hans Gutenberg, avec cette observation toutefois, que Hans Riffe a dit qu'il n'avait pas assisté à la première réunion, mais qu'aussitôt qu'il se fut trouvé avec eux et qu'ils lui eurent montré la convention, il n'y changea rien. En conséquence nous ordonnons qu'on s'en tienne à cette décision. Datum vigil, Lucie et Otilie anno XXXIX.

0000004

- 51 -

4.

Gutenberg vivait en 1434, dans la ville de Strasbourg. Des troubles politiques l'avaient exilé depuis quatorze ans de sa ville natale (1). En 1436, les livres d'imposition de la ville le portent au nombre des constables (2), et nous savons par les actes généalogiques (3) de sa famille, qu'il appartenait à la noblesse. (4)

(1) La révolte de Mayence eut lieu en 1420, à l'occasion de l'entrée solennelle de l'empereur dans la ville et des prétentions d'étiquette qui divisèrent les deux bourguemestres. Comme Anton Bergell place Gutenberg à Strasbourg déjà dans sa toute jeunesse, il est fort probable qu'il émigra d'abord à Eltwill, où il avait sa famille, et qu'il alla ensuite vers 1430 s'établir à Strasbourg. Ce qu'il y a de certain, c'est que jusqu'en 1434, date du premier acte qui le concerne et qu'on a pu retrouver, on n'a aucun renseignement sur le temps où il passa ces quatorze années. (Joh., Script. Reruns Mogunt. III, 460.)

(2) Il faut consulter Schæpflin, qui a publié les actes les plus importaus, et Schaab, qui les a tous réunis en un volume. En 1436, il paraît dans le Helbeling Zollbuch, parmi les *Constabler*. Helbeling vient de Heller, c'est une petite monaie pareille à notre liard.

(3) On a abusé de la facilité de dresser des généalogies; cependant celle des Gensfleisch présente peu de confusion. Je n'en excuse pas pour cela M. Schaab qui, pour corriger les erreurs de Kœhler, a rempli tout un immense volume des actes de famille des Gensfleisch, fatras qui n'a absolument rien de commun avec le polissage des miroirs et l'invention de l'imprimerie. Il fallait s'en tenir aux parens immédiats de Gutenberg, et ces recherches auraient suffi pour réfuter les erreurs du Gensfleisch de Meerman, du Tossann de Wood et du Toussaint de Chevillier.

(4) Les Gensfleisch étaient une des vieilles familles nobles patriciennes

Le premier évènement qui nous mène à lui, est une action intentée à un greffier (Stadtschreiber) de la ville de Mayence, pour obtenir le paiement de revenus arriérés. Nous devons nous rappeler que Gutenberg était loin des siens, dans une ville étrangère; la gêne pécuniaire où il se trouvait dans ce temps d'exil est bien excusable; et puisqu'il réclame plusieurs années d'intérêt, nous en conclurons que son séjour dans la vieille Argentina datait de cette époque. (1)

Mais cette gène, ou peut-être ce désordre, vient se rencontrer avec une plainte portée contre lui, devant le tribunal épiscopal, par une demoiselle noble, *Ennelin à la porte de Fer* (2), qui réclame l'exécution d'une promesse de mariage. Il y a dans les révélations de cette vie privée, un air dégagé de jeunesse et de liberté qui s'associe assez bien à ce que nous allons connaître de l'esprit de cet homme et de la nature de ses occupations. Le mariage suivit la plainte; au moins, sommes-nous autorisés à le croire, puisque nous trouvons Ennel Gutenberg qui, depuis ce temps, paie des impositions à Strasbourg. (3)

Mais cet homme à court d'argent, poursuivi en justice sous l'accusation d'une promesse de mariage, est noble par sa famille, il est noble par son admission dans le livre des constables, et, ce-

de Mayence. Le père de Gutenberg portait le surnom de Friele, il épousa une Else de Gutenberg, et donna cette addition de nom attaché aussi à une maison de Mayence, à son fils Johann, Henne Gensfleisch zum Gutenberg. On a écrit ce surnom différemment : je lis Gudinberg, Guttenberger et Gutemberg. Les actes portent Gutenberg; Trithem écrit quelquefois Guttenberger. Ou peut consulter Wimpheling, qui parle de certains édifices de Mayence qui portent le nom de boni monti (Cat. épiscop. 1508), et le document de vente (dans Schæpfln, p. 15, § 5. — Wurdtwein, Bibl. Mogunt., p. 36. — Kæhler, Ehrenrett., p. 9 et p. 66. — Lichtenberg, Geschichte, p. 2). C'est donc à tort qu'on le nomme Gutenberg; il serait plus correct de l'appeler Jean Gensfleisch (traduit en latin par Ansicaro); mais le surnom a prévalu.

(1) On trouve cette pièce dans Schæpflin, Documenta, n. 1.

Ich Johann Genfesteisch ber Junge, genant Gutenberg, tunde mit diefen Briefe, u. f. w. Datum uff Sontag nach St. Gregorientag bes H. Pabst an. 1434.

(2) Ennelin zu ber Sferin Thüre. Schoepflin sjoute en note : Gens hæc Alsatise circa annum 1418 interiit, ut matricula nobilium Alsatise Inferioris a. 1653 nos docet, page 17, note 21.

(3) Scheepflin, Vind. typ. 40.

pendant, où le trouvons-nous en troisième lieu? Dans un atelier (1), occupé à tailler des pierres précieuses, à polir des miroirs et à poursuivre des secrets qui excitent la curiosité de tous. Ce manque de conduite, cet oubli de la dignité des nobles du moyenâge, qui dédaignaient les occupations scientifiques ou manuelles, offre quelque chose d'exceptionnel, qui caractérise l'esprit inventif et sied au génie.

En 1489, Gutenberg est encore devant la justice; mais ici, il n'a pas à discuter des rentrées de fonds ou à répondre de ses promesses amoureuses; il défend ses droits et ses mystérieux intérêts dans une société qu'il a fondée pour l'exploitation de certains secrets. Les débats qui ont lieu, dans cette occasion solennelle, nous initient à ses préocupations, à ses poursuites si variées; et, en relisant attentivement les actes du procès, nous établirons facilement la plainte et la défense de cet homme, qui vient discuter devant un médiocre tribunal, un petit procès de quelques quinze florins, discussion qui s'agrandit singulièrement, si nous rappelons que dejà depuis trois ans (2) Gutenberg porte dans sa tête. l'idée du grand procédé qui s'est appelé l'*imprimerie* et qu'il discute ici les espérances qu'il avait déjà fait naître.

Nous sommes devant le juge du grand conseil, dans la salle du tribunal de Strasbourg; c'est le 12 décembre de l'année 1439; dixsept témoins sont appelés à charge et à décharge. Ce sont d'abord ceux qui ont pris part à l'association et leurs parens, puis les ouvriers qui ont travaillé pour la mise en œuvre de l'invention; enfin, les voisins et leurs femmes qui ont pu saisir quelques expansions

 C'est dans cette industrie qu'il avait en premier initié Andreas
Dritzehen, un bourgeois de Strasbourg, qui possédait quelques fonds et était de bonne famille. Schæpflin dit : Senatoria gens pridem extincta, p. 18. Cet homme avait la même tournure d'esprit que Gutenberg, c'està-dire qu'il était spéculatif et accessible à ces espérances de gains fabuleux qui outiennent dans la difficulté des premiers essais.

(2) Le dernier témoin qui dépose dans les actes du procès, c'est l'orfèvre Dünne; il dit : que depuis trois années ou à peu près il avait gagné avec Gutenberg environ cent florins seulement pour ce qui a rapport à l'imprimerie. Ces trois années nous ramènent en 1436; il n'est pas raisonnable de reporter plus loin les premiers essais de la mobilisation des caractères par Gutenberg. de crainte ou d'espérance sur l'avenir de tant de peines et de sacrifices.

Voici, en résumé, l'exposition de l'affaire, telle que l'a présenté le juge, maître Cune Nope, et telle aussi qu'elle doit ressortir des dépositions et des circonstances du procès.

Vers 1436-37, Gutenberg fit une association avec un certain Jean Riffe pour l'exploitation de quelques secrets. André Dritzehen, dejà lié d'intérêt avec Gutenberg dans une fabrique de miroirs, ayant appris cette convention, demanda (ainsi qu'un sieur Anton Heilmann, en faveur de son frère André) à être admis dans l'association. Les conditions furent fixées, l'accord fut passé par écrit, de telle sorte que, les intérêts étant divisées en quatre parts, il en re venait une à Riffe; André Heilmann et André Dritzehen en avaient une ensemble, et Gutenberg s'en réservait deux, prélevant en outre, sur les deux derniers associés, cent soixante florins, dont moitié payable comptant. On voit clairement, dans les fonds si facilement avancés pour participer aux tentatives de cet esprit inventif, dans les sollicitations dont on l'entoure, dans la double part d'intérêt qu'il conserve dans l'association, que c'est lui qui est l'âme de la société, par la confiance qu'il inspire. Il y a plus, son génie semble inépuisable; car, pendant que Dritzehen polit ses miroirs, et tire de ce nouvel art grand avantage (1); pendant que cet ouvrier actif, associé avec le bourgeois Riffe pour mettre en œuvre d'autres industries, spécule sur l'avenir de ces nouveaux moyens de fortune, voilà qu'il apprend que Gutenberg a d'autres secrets, qu'il travaille pour son compte à d'autres procédés. Il obtient encore, mais plus difficilement, sa participation, pendant cinq ans, dans un nouvel œuvre qui semble, à l'insistance qu'il y met, plus important que les autres. Mais il n'obtient cette nouvelle association qu'à la condition de payer, avec André Heilmann, une nouvelle somme de deux cent cinquante florins, dont cent comptant. On s'étonnerait de cette facilité à aventurer tant d'argent dans des entreprises aussi incertaines, si l'on ne connaissait les longues recherches du grand œuvre, et les esprits crédules que tout le moyenâge offrit à ces tentatives ; si nous n'avions, en même temps, dans les pièces du procès, la preuve de la mise en pratique du procédé de l'imprimerie, conception si simple et si ingénieuse, qu'elle pou-

(1) Ce sont les expressions de Gutenberg.

Bas er ju ben Biten wol genoffen hatte.

vait facilement donner l'espérance de grands résultats. En effet, si l'on songe que Gutenberg peut dire à ses associés: Voyez, l'écrivain Hans ou Martin met tant de jours à la copie d'une seule bible (1); moi, au moyen de ces quelques petites tiges de bois, ainsi accolées les unes contre les autres, ainsi placées, ainsi noircies, j'imprime en un jour (2) autant de feuilles qu'il en écrit en six mois. Ajoutons à cette démonstration si simple et si facile à comprendre, ce voile doré dont les esprits spéculatifs savent entourer toute idée nouvelle, et cette confiance n'aura plus lieu de nous étonner.

L'ensemble des dépositions nous autorise à croire que, dans le courant de 1436 (3), Gutenberg avait non-seulement découvert dans un Donat hollandais, comme nous l'apprend Ulrich Zell, le

(1) Nous **b**'avons que très peu de renseignemens sur la copie des livres, et l'on s'en étonne si l'on considère la classe nombreuse qui trouvait son s-laire journalier dans cette industrie, et celle plus nombreuse encore des acheteurs de leurs productions et des personnes qui en profitaient. J'ai fait quelques recherches sur les habitudes de ces ouvriers littéraires tant dans l'antiquité que dans le moyen-âge; je les ai réunies à des travaux sur les écritures des deux siècles (xm[•] et xiv[•]) qui précédèrent immédiatement la découverte de l'imprimerie. Mais on peut remarquer ici en résumé que le besoin des manuscrits, excité par le progrès des lumières et le nombre des savaus, allait dans une progression plus forte que les moyens de les produire, au point qu'on payait en Allemagne mille florins pour une bible, qu'on dotait des filles avec quelques manuscrits et qu'on achetait des biens considérables en empruntant sur leur gage.

(2) Ce tableau de la rapidité de l'imprimerie comparée à la lenteur des copistes, fut le sujet de l'étonnement de tout le xv siècle. C'est pourquoi on l'appelait la nouvelle manière d'écrire (Gaspar Hedion, Novo scribendi genere reperto. In paral. ad Chron. Conradi). Fulgosus disait que Gutenberg avait enseigné au monde la manière d'écrire autant en un jour, que d'autres auraient pu le faire avec une plume pendant une année entière. Uno die imprimendo plura scribere quam uno anno calamis docuit, lib. VIII, Dictorum et fact. memorab.)

(3) Kæhler, qui ne connaissait pas les actes du procès de Gutenberg, puisqu'ils furent trouvés après sa mort, avait pensé que la découverte de l'imprimerie fut faite à Mayence en 1449. Il dissit en se servant d'une expression figurée assez bizarre : Gutenberg étant pour ainsi dire gros de l'imprimerie.

Da Gutenberg mit ber Buchbrudertunft fo ju reben fcmanger ging. Gutenb. Ehrenrett, p. 64.

procédé de la mobilité des caractères, mais qu'il s'était déjà adressé à un orfèvre (mécanicien fondeur du temps) pour qu'il lui fit tout ce qui avait rapport à l'imprimerie (1). Nous rechercherons plus loin la marche progressive que dut suivre la première idée qu'il en eut. Nous avons d'abord à montrer comment son esprit actif embrassait toutes choses; car cette découverte était entièrement à part des conceptions ingénieuses qui alimentaient deux sociétés, d'abord celle de Dritzehen, puis celle de Rieffe et Dritzehen. Aussi semblet-il y attacher un tout autre prix. Tandis qu'il consent facilement à l'admission d'associés dans les unes, il s'enferme pour travailler à l'autre; il emploie pour mener à bien celle-ci, l'argent qu'il retire de la confidence qu'il a faite de celles-là. Quand André Dritzehen et Heilmann vont le surprendre chez lui, au Saint-Arbogast, ils le trouvent occupé à travailler, en secret, à un art qu'il ne s'était pas engagé à leur confier: c'était l'imprimerie.

Déjà l'orfèvre Dünne lui avait confectionné tout ce qui est nécessaire à cet art. Il ne lui restait plus que la taille de certaines lettres et quelques recherches pour imiter mieux les manuscrits dont il tentait la contrefaçon. Quelque soit d'ailleurs le degré de perfection auquel il fût parvenu alors, le fait moral ressort dans toute sa puissance, et nous montre un génie actif qui s'empare d'une idée fertile, et la met en œuvre avec toute l'ardeur de la conviction.

Dritzehen et Heilmann lui arrachent son secret. Ce qui prouve que Gutenberg était assez avancé pour leur en montrer immédiatement les résultats et pour leur en faire sentir toute la portée, c'est ce qui suit, c'est-à-dire, la facilité avec laquelle il obtient de gens pauvres, des sommes d'argent si considérables. En effet, Gutenberg, depuis trois années, s'occupait à mettre à exécution le nouveau procédé, et il n'avait pu songer à en accorder la confidence à des gens étrangers à ses recherches, que du moment où il serait arrivé à un point de réussite assez complète pour leur donner la conviction de l'importance de son secret. Il est probable qu'il composa en lettres mobiles, quelques feuilles d'ouvrage dont il avait le manuscrit

(1) Bas ju vem Druden gehöret. Déposition de Dünne en 1439. Comme il dit qu'il avait livré *trois ans passé*, tout ce qui concerne l'imprimerie, cela nous reporte en 1436; mais il est évident que Gutenberg travailla seul avec lui à l'imprimerie, et que ce n'est qu'en 1438 qu'il initia Dritzehen. Depuis lors ce nouvel associé semble l'avoir remplacé par son zèle et son dévoûment dans l'entreprise. à côté de lui; il avait, sans doute, réimprimé le Donat hollandais et quelqu'autre volume de cette mince importance; et lorsqu'il offrit son moyen à ses futurs associés, il pouvait déjà entreprendre un ouvrage autrement considérable, une bible, par exemple. On conçoit facilement, surtout lorsqu'on connaît l'enthousiasme et l'ardeur aveugle des inventeurs et de leurs associés, lorsqu'on sait que Dritzehen s'était déjà bien trouvé des confidences de Gutenberg, on conçoit, dis-je, que ces quatre hommes réunis, s'excitant de leurs espérances, aient entrepris ce qui était encore au-dessus de leurs forces, l'impression d'une bible in-folio, à deux colonnes. Mais cette supposition se trouve confirmée par les dépositions qui nous disent que les produits de l'association devaient trouver un débit énorme, à Aix-la-Chapelle, lors de la grande réunion des pélerins (1); qu'il fallait encore une année de travaux assidus pour produire quelque chose; que ce soit d'ailleurs une bible, un catholicon ou tout autre ouvrage, il devait être volumineux et susceptible, par son titre, d'un grand débit.

J'avoue que je ne m'expliquerais pas autrement, et à l'époque où nous nous trouvons, c'est-à-dire, en 1436, quand on imprimait partout les gravures sur bois, quand les membres de l'association pouvaient avoir sous les yeux les Donats hollandais qui se colportaient déjà partout, je ne m'expliquerais pas que quatre hommes s'associassent, d'une manière aussi solennelle et avec autant de précautions, pour refaire ce qui avait été fait ailleurs; qu'ils avançassent des sommes si considérables, à cette époque, et tellement élevées pour eux-mêmes, que l'un d'eux, Dritzehen, est obligé de s'endetter et d'aliéner toute sa fortune, afin de s'acquitter envers Gu-

(1) Il sagit de Uff ver Seilthumsfahrt. Meerman profita de ce projet de voyage pour faire venir Gutenberg à Harlem, où il s'empare de l'idée de Coster (page 198). Le Donat imprimé en Hollande, qui lui en dévoila le secret, pouvait lui parvenir aussi bien à Strasbourg. Le pélerinage d'Aix-la-Chapelle, où l'on montrait aux fidèles des reliques célèbres, n'avait lieu que tous les sept ans et tombait à l'année 1440. La Chronique d'Aix-la-Chapelle, imprimée en 1638, nomme aussi Heilthumsfahrt le grand pélerinage qui se faisait dans cette ville à cette époque et qui s'est continué, au moins comme foire commerciale, jusqu'à nos jours.

Je dis du débit, qu'on l'espérait énorme; et cette expression n'est pas exagérée, si l'on se rappelle que les bénéfices devaient couvrir les avances des quatre associés et compenser en outre toutes leurs peines. tenberg, qu'une fois d'accord enfin, ils eussent encore besoin d'une année de travail, quoique Gutenberg en eût consacré trois à des études préparatoires, et qu'il eut réuni un matériel considérable, dont la valeur représentait déjà (1) toutes leurs avances de fonds, pour n'imprimer cependant qu'un Donat ou quelque autre petit livre de cette étendue.

Les associés se mirent à l'œuvre avec zèle. Dritzehen, surtout, apportait dans l'association une ardeur infatiguable. Chacun songe enfin à réaliser ses espérances et à rentrer dans ses avances, par l'exécution du grand ouvrage dont ils ont décidé l'impression.

Ici, nous trouvons encore un nouveau trait caractéristique de l'esprit inquiet de Gutenberg. Du moment où son secret a des confidens, son invention des soutiens, il semble n'y plus attacher la même importance et s'occuper d'autres recherches. Au lieu de conserver sous sa main les ustensiles de cette invention qu'il tenait cachée à tous les yeux, avec tant d'inquiétude, quelque temps avant, c'est en ville, chez Claus Dritzehen (2), que la nouvelle presse est construite; c'est là qu'André, le seul de ses frères qui fût associé dans l'entreprise, travaille nuit et jour (3), comme s'il était le bras de cette association, dont Gutenberg est l'âme. Il y a,

(1) Do (preche er (Gutenberg) fit bem mole bas vets fo vil gezüges bo ift und gemaht werde bas umer theil gar nohe ift gegen uwerem gelt. Ce sont les paroles de Gutenberg : il dit aux trois Strasbourgeois, avant de les associer à son entreprise, qu'il y a déjà tant d'ustensiles prêts et qu'il y en a tant en exécution, que la mise de fonds de chaque associé était presque compensée par le droit qu'ils acquièrent sur le matériel. Qu'avait-on à faire de cet attirail, qu'avait-on besoin de travailler encore une année, pour l'impression d'un Donat!

(2) On ne sait où demeurait Dritzehen. La tradition place cette première imprimerie de Strasbourg dans les environs de l'Evêché, aujourd'hui le Collège Royal, voir Laguille, *Histoire d'Alsace*, part. I, p. 333; et Schæpflin, tom I, p. 33. Dritzehen demeurait chez son frère Claus; c'est pourquoi celui-ci, sans être initié, connaissait au moins les ustensiles dont on devait se servir. Aussi Gutenberg, après la mort d'André Dritzehen, son frère, le charge-t-il de retirer les pages de lettres mobiles du châssis d'imprimerie où elles se trouvaient.

(3) On se rappelle qu'Ennel Schultheissen, sa cousine, venait l'aider et travailler avec lui nuit et jour; et aussi qu'une nuit, lorsque Dritzehen était encore à sa besogne à une heure avancée, Barbel de Zabern lui conseille de se coucher et lui exprime ses craintes : Saintes douleurs, si cela chez lui, enthousiasme, confiance, persévérance. Il était bien réellement l'instrument dont la société avait besoin pour agir. Les deux autres associés ne figurent que par leurs versemens de fonds.

Malheureusement, André mourut à l'œuvre, en 1438. Il n'avait encore payé à Gutenberg que 40 florins, et lui en devait encore 85, 10 d'une part, et 75 de l'autre. Sa famille, ou plutôt ses deux frères, Georges et Claus, initiés indirectement dans l'association, et aussi confians l'un que l'autre dans l'avenir de l'entreprise, réclamèrent leur admission dans la société, ou, comme légitimes héritiers de leur frère, le paiement de 100 florins que les associés avaient réservés à la succession de celui qui mourrait. Gutenberg refusa de les admettre dans la société, attendu qu'il s'était réservé, par l'acte passé avec ses associés, en cas de mort de l'un d'eux, de ne pas communiquer aux héritiers le secret de l'entreprise; et, quant à l'autre réclamation, tout en en reconnaissant la justice, il prouva que Dritzehen lui devait encore 85 florins, et que, par conséquent, il n'avait à payer à ses héritiers que 15 florins. Les témoins entendus des deux côtés, le tribunal prononça en ce sens, et, par conséquent, en sa faveur.

Ce procès avait été ignoré des historiens, quand, en 1745, Schœpflin, savant plein de zèle, découvrit à Strasbourg, dans une vieille tour, ces pièces authentiques. C'eût été déjà d'un grand intérêt d'entrer dans les détails de la vie de Gutenberg, si ces détails mêmes avaient été étrangers à ses occupations mystérieuses; mais, ici, nous sommes initiés à presque toutes leurs circonstances.

C'est en relisant les dépositions de la femme Ennel et de son mari Hans Schultheis, celles de Saspach, de Anton Heilmann, et surtout celle du valet de Gutenberg, qui rapporte les propres paroles de son maître, que l'on trouve la révélation de ce qui était alors un mystère, et qui, même devant le tribunal, devait encore rester un secret.

Andres Dritzehen meurt, sur la fin de 1438 (29 décembre). Aussitôt Gutenberg craint qu'on ne voie leur presse; car il savait bien

venait à mal réussir, que feriez-vous? Il lui répondit : Cela ne peut pas manquer de réussir; avant un an résolu, nous aurons recouvré notre capital; et notre bonheur est assuré, si Dieu n'a pas décidé notre ruine. Plusieurs témoins déposent dans le même sens. que beaucoup de gens désiraient connaître son secret (1); il savait aussi qu'il suffisait de voir ce que contenait cette presse pour le deviner (2). Mais il suffisait aussi, pour en rendre la vue inintelligible, de lâcher deux vis qui laissaient les pièces se détacher les unes des autres. C'est qu'en effet l'invention était bien simple : c'était la mobilité des caractères, c'était ce que nous avons appelé l'imprimerie.

Mais plusieurs raisons nous rendent ces détails moins clairs que nous le désirerions. Ils ont prêté à tant d'interprétations et de contradictions, qu'il faut faire aujourd'hui un livre pour contenir seulement les titres des ouvrages qui en parlent.

D'abord les associés se gardaient bien de jeter à la tête du public ce secret d'un art que l'un d'eux avait trouvé, que les autres avaient payé et qu'ils espéraient tous encore exploiter à leur avantage exclusif. Ajoutons aussi que les témoins étrangers ne rapportaient que des bruits, des conjectures, des demi-confidences et des paroles d'espérance très peu explicites, échappées aux associés dans des momens d'exaltation.

Ces dépositions incomplètes, ces témoignages souvent trop discrets demandent donc une traduction plus fidèle du texte et une interprétation du sens de quelques phrases, puisée dans l'esprit du temps, dans la marche des arts de l'impression, et conforme aussi

(1) La suite de ces recherches prouvera que le secret de l'association fut gardé, malgre le procès qui aurait pu le divulger. On admet facilement que les curieux n'y virent qu'un secret sans intérêt, mais n'y avait-il pas toute une classe d'individus, celle de ces gens qui désiraient voir la presse (paroles de Gutenderg) et qui n'étaient sans doute que les enlumineurs, les cartiers, les tailleurs sur bois, qui avaient intérêt à s'enquérir de ce nouvel art qui découlait du leur et qui pouvait le développer? On ne s'explique pas que le charpentier Sahspach, l'orfèvre Dünne et les deux associés n'aient pas confié à d'autres plus tard, soit après le procès, soit après le départ de Gutenberg, ce secret si simple, la mobilité des caractères. Remarquons toutefois que la vie de Gutenberg, ses efforts et ses dépenses sont la meilleure preuve qu'il fallait, outre l'idée de l'invention, l'enthousiasme pour l'entreprendre et la persévérence si rare chez les hommes pour l'exécuter.

(2) M. Bernhart dit spirituellement qu'on ne pouvait pas plus découvrir le secret de l'imprimerie par la vue de la presse et de la forme qui contenait les lettres, une fois les lettres enlevées, qu'on ne pourrait juger par une chaise, de la personne qui s'est assise dessus. (Meine Ansight, pag. 18.) Contractor and and the set of the

à la vraisemblance. Notre investigation ne portera toutefois que sur quatre points qui forment le fond du procès : 1° UNE PRESSE, 2° LES PIÈCES TROUVÉES DANS LA PRESSE, 3° DEUX VIS ET UN CHASSIS, 4° LA DÉPOSITION D'UN ORFÈVRE QUI AVAIT CONFECTIONNÉ TOUT CE QU'IL FAUT POUR IMPRIMER.

Nous n'aurons garde de nous éloigner de ces quatre conducteurs. Nous tomberions, autrement, dans les discussions aussi obscures qu'inutiles de quelques auteurs. Mais, en ne discutant que les passages qui se lient à ces quatre points, nous arriverons, j'espère, avec rapidité et clarté, à la conclusion la plus naturelle.

Toutefois, cette explication serait incomplète, si nous ne discutions pas les opinions différentes qu'on a émises sur ce procès : il ne suffit pas, dans les recherches scientifiques qui déjà ont été l'objet de dissertations consciencieuses, de prouver la vérité; il faut encore combattre l'erreur.

Les quatre pièces qui sont dans la presse, dit le texte des actes du procès, vous les en sortirez et vous les placerez dessous ou dessus la presse; et dans un autre endroit : vous lâcherez les vis qui tiennent les formes, et personne ne pourra deviner ce que c'est.

Il y a quatre manières d'expliquer ce passage. Les uns ont renié les actes du procès; selon eux, c'était l'œuvre d'un faussaire favorable à la cause de Strasbourg.

Les autres ont expliqué tout le procès, comme désignant la fabrication des miroirs dont il est question dans un ou deux passages. Les quatre pièces sont alors les quatre montans des cadres.

Une troisième interprétation admet qu'il s'agit ici réellement d'impression, mais d'impression tabellaire, et, alors les quatre pièces sont quatre blocs de bois, serrés par deux vis, pour être imprimés d'un seul coup de presse.

La quatrième enfin, celle que j'ai adoptée, reconnaît ici l'imprimerie, c'est-à-dire, l'impression sur caractères mobiles de bois, encore bien imparfaite, il est vrai, puisque les associés n'ont rien pu produire d'important.

Je montrerai donc ce qu'il y a d'inadmissible dans les trois premières opinions. Je serai très court; on a déjà trop abusé des paroles.

LES ACTES DU PROCÈS DE STRASBOURG SONT-ILS AUTHENTIQUES?

J'ai prouvé, au commencement de cette dissertation, que les actes avaient tous les caractères de l'authenticité. Il est inutile de

revenir sur l'argumentation de MM. Dibdin et Wetter, qui semblent eux-mêmes depuis avoir abandonné cette opinion.

GUTENBERG N'A-T-IL INVENTÉ A STRASBOURG QUE LA FABRICATION DES MIROIRS?

Gutenberg, en effet, dans les mille occupations, dans les innombrables recherches auxquelles il se livrait, avait trouvé aussi un moyen de fabrication des miroirs qui offrait de bons profits (il le dit lui-même dans sa déposition). Le premier but de son association avec Dritzehen avait été l'exploitation de ce procédé; mais la suite des dépositions prouve que les associés abandonnèrent bientôt cette occupation, pour mettre en œuvre d'autres secrets que Gutenberg ne leur confia que pour une somme considérable, tellement considérable même pour l'un d'eux (Dritzehen), qu'il engage ce qu'il possède et qu'il emprunte, sans pouvoir s'acquitter. La fabrication des miroirs aurait éprouvé, à cette époque, une grande amélioration, si Gutenberg avait trouvé un moyen tellement économique, qu'il eût donné à ses ouvriers les espérances qui sont avouées dans les dépositions, et qui entraînent les associés aux sacrifices d'argent qu'ils font sans murmurer. Rien de pareil ne s'est manifesté au moyen-âge, et l'on sait, au contraire, qu'à cette époque, et plus d'un siècle après, les miroirs sont restés de petite forme et très rares.

D'ailleurs, à quoi bon une presse? Les uns ont voulu trouver, dans cet instrument, un moyen d'imprimer sur les bords de la glace, ou, selon d'autres, sur le cadre, des ornemens en creux, au moyen de blocs de bois en relief. Rien ne prouve qu'on ait fabriqué quelque chose de semblable au moyen-âge.

Mais, en l'admettant, il n'y avait pas là une raison puissante pour attendre, en une année, des gains aussi énormes que les associés l'espéraient; et, d'ailleurs, les mêmes raisons qui rendent la troisième interprétation inadmissible, s'opposent à celle-ci. Les quatre pièces séparées, placées dessous ou dessus la presse, montraient à l'œil le moins intelligent que c'étaient des planches gravées tout aussi bien que si on les avait laissées dans la presse.

GUTENBERG N'A-T-IL INVENTÉ A STRASBOURG QUE L'APPLICATION DE LA PRESSE A L'IMPRESSION.

On lit dans l'une des dépositions : Feu Dritzehen a quatre pièces qui reposent dans une presse; Gutenberg vous prie de les retirer de la presse et de les séparer, afin qu'on ne puisse savoir ce que c'est, car Gutenberg n'aime pas que qui que ce soit les puisse voir. Cette déposition d'Ennel Schultheis est corroborée par celle de Hans Schultheis. Selon lui, Gutenberg aurait dit que les quatre pièces étaient, en bas, dans la presse, qu'il fallait les en retirer, les séparer et les placer ensuite sur la presse. M. Wetter ne voit ici que quatre tables de bois, gravées et serrées ensemble, au moyen de vis, pour être imprimées d'un seul coup de presse. Selon lui, en les retirant de la presse, personne ne pouvait découvrir le procédé, dont toute l'importance consistait, dans cette supposition, à les imprimer ensemble, non plus avec le frotton, mais avec la presse. Il s'efforce d'appliquer le mot zerlegen à la séparation des quatre blocs de bois.

Cependant les mots van einander legen sont commentés, dans les actes mêmes, par celui de zerlegen, dans la déposition de C. Sahspach. L'un et l'autre signifient, d'après l'esprit même des dépositions, non pas seulement séparer, mais encore décomposer. Il s'agissait de retirer de la presse les quatre formes, soit d'une page, soit, et c'est mon opinion, de deux pages in-folio à deux colonnes qui s'imprimaient d'un même coup de presse. Une fois retirées de la presse, ces formes étaient déposées sur la garde, et là tous ces petits cubes éparpillés ne pouvaient trahir le secret du procédé; celui de l'impression en tables de bois n'aurait eu rien de bien avantageux; en outre, sa conception n'était pas bien remarquable, et le mot décomposer est bien difficile à appliquer à quatre pièces de bois, placées les unes à côté des autres. Il faut encore ajouter à ces objections naturelles, que ces blocs de bois, placés sur la presse, laissaient deviner, par l'intelligence la plus ordinaire, que leur association pouvait bien composer le secret du procédé, et que, puisqu'il y avait presse et blocs de bois, il pouvait y avoir impression, au moyen d'une presse. Mais, selon M. Wetter, la déposition de Lorentz Beildeck serait plus explicite encore : Lorentz Beildeck a déposé, que Jean Gutenberg l'envoya un jour chez Claus Dritzehen, après la mort d'Andres, son frère, pour lui dire qu'il ne devait montrer à personne la presse qu'il avait chez lui : ce que ce témoin fit aussi. Il parla, en outre, et me dit qu'il devait se donner cette peine d'aller à la presse et de l'ouvrir, au moyen de deux vis; qu'alors les pièces se détacheraient les unes des autres. Il devait alors les placer dans la presse ou sur la presse, et personne, après cela, n'y pourrait rien voir ni deviner.

65

M. Wetter explique le passage : So fielen die Stücke von einander ; Alors les pièces tomberaient, en se détachant les unes des autres; par ces quatre blocs de bois qui, serrés dans les vis, se séparaient dès qu'ils n'étaient plus retenus. Il cherche à démontrer qu'il ne peut être question de types mobiles, par la raison que les vis desserrées, les lettres ne pouvaient encore tomber, car elles étaient retenues par une ficelle ou par un fil de fer qui les traversait. Il cite plusieurs auteurs pour prouver que cet usage existait déjà. Il dit, en outre, que si les pièces devaient signifier quatre colonnes, chacune d'elles devait être entourée d'un cordon pour la contenir, et que les vis même étant relâchées, ce n'était pas encore assez pour opérer la disjonction désirée.

Il faut toute l'ardeur de la polémique pour lutter contre l'évidence. M. Wetter ne recule devant rien, et trouve qu'il est tout naturel d'expliquer ce passage: Alors les pièces tomberaient et se détacheraient les unes des autres, par: Quatre planches de bois qui n'auraient jamais pu tomber et ne se seraient détachées que de la largeur d'une demi-ligne, quelque dilatation qu'on leur eut donné en lâchant les vis.

Quant à l'usage de fils de fer ou de ficelles pour retenir les lettres, il ne dut être qu'un des perfectionnemens qui donnèrent au nouveau procédé son efficacité; mais Dritzehen et Gutenberg ne s'en étaient pas encore avisés. Ce ne fut même, lorsqu'on s'en servit plus tard, qu'un moyen qui facilitait la composition et qui tenait les lettres pendant leur assemblage; mais on retirait ces fils aussitôt que les lettres étaient placées dans la forme.

Là les interlignes et le cadre suffisaient. On comprend que plus tard encore on dût abandonner le forage des lettres, dès qu'on adopta les types de métal. En effet, ce qui était indispensable avec des lettres mobiles, dont la légèreté était difficile à fixer et dont le bois, soumis à l'humidité, se desséchait promptement et n'avait pas un approche régulier, tant qu'il n'était pas serré par les vis, devenait inutile avec des types de métal. J'ai cité les auteurs qui se rappelaient avoir vu des lettres de bois forées, qu'on prétendait

avoir appartenu aux premiers inventeurs. La tradition fait difficilement une différence entre les époques rapprochées. Mais quelques années de plus ou de moins sont beaucoup pour la différence dans les moyens employés, et rien ne prouve que Gutenberg ait eu l'idée des fils de fer.

Ces fils de fer n'étaient donc point encore inventés ; les cordons qui contenzient les lettres l'étaient encore moins. C'est en général, le tort des écrivains qui s'occupent de recherches sur l'origine de l'imprimerie, de croire qu'il suffit d'entrer dans un atelier d'imprimerie pour expliquer ces débats. Ainsi M. Wetter a certainement vu des placages de composition sur quelque table d'imprimerie, et le voilà qui exige de Gutenberg et du pauvre ouvrier Dritzehen qu'ils aient déjà cette perfection d'assemblage qui fait tenir en blocs immuables ces milliers de types si mobiles. Loin de là, Dritzehen avait mis la composition à même le cadre, quand il fut plein de lettres, il avait serré ses vis; et les quatres colonnes séparées par des filets n'attendaient qu'un peu d'aisance donné dans l'étau, pour jouer, se disloquer et tomber en tous sens (aus einander fallen), de telle sorte que personne alors ne pût juger ce que c'était. Selon M. Wetter le mot formen, employé par Heilmann, dans sa déposition, ne peut signifier des lettres mobiles, mais des tables de bois. Il faut remarquer que R. Heilmann emploie seul cette expression; que Gutenberg, au contraire, avec plus de réserve, parle d'ustensiles et d'objets fabriqués qui ont rapport à l'art. Dans la déposition d'Heilmann, on trouve aussi, à côté de cette expression qui lui est particulière, le mot Gezeug, pour ustensile d'imprimerie, mot qui est employé également en ce sens, dans l'acte du notaire Helmasperger.

Le mot*formen*, si l'on voulaits'y attacher rigoureusement, ce qui ne serait pas plus raisonnable que de critiquer l'acte entier, pour ses incorrections de langage, ce mot a été employé par Gutenberg luimême, pour des lettres, dans la souscription du *Catholicon* de 1460, et même, si on voulait l'interpréter, dans ce passage, par *matrices*, on verrait encore qu'à une époque où l'habitude de l'imprimerie avait fixé l'emploi des expressions, ce mot *forme* fut toujours employé pour désigner les lettres d'imprimerie et, en même temps, les réunions de lettres qui formaient, sous la presse, des pages et des colonnes.

Je crois qu'Heilmann voulait, dans cet endroit, parler des cadres destinés à contenir les lettres et de celles qu'ils contenaient. Aujourd'hui encore, dans l'imprimerie, la forme c'est le cadre, et se comprend non-seulement du cadre, mais du cadre rempli. On dit : nous imprimons par forme, demi-forme.

Enfin, continue M. Wetter, la plus forte preuve que Gutenberg n'a pu se servir en 1438, de lettres mobiles, c'est qu'il imprimait encore, à Mayence, en 1450, sur des tables de bois, un ouvrage considérable, intitulé *Catholicon*.

Il est bien difficile de ne point arriver à une erreur, quand, pour point de départ, on prend une autre erreur. Si Trithem, si Schœffer même étaient mal instruits de la marche de l'invention que l'un exploitait, sans en connaître l'origine, que l'autre voulait décrire, sans en comprendre le mécanisme, faut-il que vingt générations en souffrent et prennent pour guides ceux qui ignoraient la bonne voie ou qui peut-être, dans l'intérêt de leur amour-propre, trouvaient avantageux d'engager le public dans la mauvaise.

Nous examinerons ailleurs les efforts que Gutenberg tenta encore à Mayence. Il sera facile de démontrer qu'il ne put employer les planches de bois dans son association avec Fust, et que Trithem, par conséquent, était dans l'erreur. Après avoir mis en avant cette interprétation des actes du procès, M. Wetter semble encore mal à l'aise, et cherche autre chose. Il voit la possibilité d'expliquer les actes par la frappe des médailles de saints pour le pélerinage d'Aix-la-Chapelle, et aussi par la fabrication de certains miroirs inventés par les Allemands, qui demandaient l'emploi du plomb, et, dans leurs bordures, l'impression d'ornemens.

Dès qu'on s'éloigne de l'explication naturelle qui répond à tout, on tombe dans un labyrinthe d'incertitudes, qui valent une preuve positive, car elles ramènent, bien que par une voie détournée, à la juste interprétation du texte dans sa lettre étsurtout dans son esprit.

En résumé, l'interprétation de M. Wetter est fausse de tous points; et l'opinion qu'elle devait soutenir, n'est pas plus raisonnable.

Tout cet échafaudage de raisonnemens devait prouver que Gutenberg avait fait *l'étonnante* découverte, qu'en se servant de la presse, au lieu du frotton, il pouvait imprimer d'un coup, quatre tables de bois, et les imprimer des deux côtés de la page. C'est ce secret qu'il gardait avec tant de soin; c'est ce procédé qui aurait motivé, de la part de ses associés, des contributions d'argent aussi considérables, et excité chez eux de si grandes espérances. J'ai déjà dit qu'il était impossible d'expliquer ainsi les dépositions du procès et le procès lui-même.

5.

GUTENBERG A ENTREPRIS A STRASBOURG L'IMPRESSION D'UNE BIBLE IN-FOLIO SUR TYPES MOBILES DE BOIS.

Il me reste à prouver que la presse, dont il est question dans les actes du procès, les pièces mobiles, les chassis à vis, et l'intervention, dans les travaux, d'un orfèvre, c'est-à-dire d'un graveur, établissent, de la manière la plus évidente, qu'on avait entrepris l'exploitation, en grand, de l'imprimerie, invention nouvelle alors à Strasbourg, et la seule, qui peut expliquer par les prodigieux résultats obtenus plus tard à Mayence, toutes les espérances des associés.

La presse.

La presse n'était pas une invention de Gutenberg ; et lorsque Anton Bergell (1) imagine qu'il en prit l'idée dans les pressoirs des cuves, en grand usage sur les bords du Rhin, il n'a peut-être pas tort; mais Gutenberg pouvait aussi bien l'imiter de tous les étaux déjà inventés pour la préparation des étoffes, du papier, etc. Ce n'était qu'un mécanisme connu, appliqué à l'imprimerie; mais en outre qu'il n'était pas nouveau, il n'était pas non plus essentiel dans l'imprimerie, qui existait de fait par la mobilité des caractères, qu'ils fussent imprimés par frottis (2) ou par pression. C'était le charpentier Conrad Sahspach qui l'avait faite, comme Andreas le dit dans sa déposition. Elle devait présenter déjà une sorte de complication et avoir acquis un certain degré de perfection dans sa nouvelle application, puisque Heilmann craint d'y toucher et se donne la peine d'aller chercher Sahspach pour la démonter, en lui disant : *Tu connais la chose*. (3)

(1) Ant. Bergel dans son poème, au vers. LXVII.

Le Strasbourgeois Specklin vit au milieu du xvi[•] siècle les anciennes presses dont on se servait encore, et il dit qu'elles ressemblaient aux pressoirs pour exprimer le jus. (*In not. ad. Königshoven*, p. 442.)

(2) Le frotton, qui évite l'appareil d'une presse, est cependant d'une application moins facile sur du texte, et surtout du texte mobile que sur des figures, dont les lignes croisées supportent loujours d'un côté ou d'un autro le poids de l'outil.

(3) Du weyst umb tie Sache.

Au reste, nous pouvons nous rendre compte de cette complication, en considérant ce qu'était la presse, à la fin du xv[•] siècle (1); on voit qu'elle diffère peu de celles faites en bois qui sont encore en usage dans les petites imprimeries, surtout dans celles de l'Allemagne.

L'imprimerie, comme les notes de la musique, comme les ordres de l'architecture, devait se présenter, dès l'abord, complète.

Les pièces mobiles.

Nous trouvons dans le texte des actes du procès le mot Stüke, employé pour désigner ce qui était placé dans la presse. Il est question une fois, dans la déposition de Lorentz Schultheiss, de quatre pièces, et de pièces seulement dans les autres passages. ٤

Doit-on entendre par pièces, par quatre pièces, quatre blocs de bois gravés, ou bien quatre cadres ou formes enfermant les types mobiles de quatre pages d'impression? La première supposition n'est pas admissible. La rapidité des épreuves obtenues par la presse, au lieu du frotton, ne constituait pas un procédé si remarquable, qu'il motivât l'association de quatre personnes, d'une manière aussi solennelle; et les avantages d'argent qui auraient pu résulter de l'emploi de ce procédé, n'auraient justifié ni les mises de fonds considérables des associés, ni leurs espérances dans les bénéfices qu'ils croyaient devoir recueillir. En outre, s'il ne s'était agi que d'une impression xylographique, au moyen de la presse, il ne fallait, une fois la presse construite, pas plus d'un mois ou deux pour la mettre en œuvre et pour recueillir tous les avantages qu'elle pouvait assurer. L'imprimerie en caractères mobiles, au contraire, malgré la facilité de sa mise en œuvre, exigeait cepen-

(1) Elles se trouvent souvent représentées au commencement du xvi siècle dans les ouvrages illustrés de cette époque, comme dans la Cosmographie de Munster. Dans les devises de J.-B. Ascensius on voit la presse serrée par le pressier d'une main, tandis que de l'autre il fait rouler la case qui contient la forme; derrière lui se tient un homme avec deux tampons comme ils sont en usage dans quelques imprimerie où l'on n'a pas encore introduit le rouleau. A droite, dans le fond, un homme coule des caractères dans un moule semblable aux nôtres.

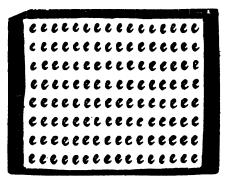
(Dibdin, dans son Bibliographical Decameron, tome II, page 118; en a copié plusieurs.)

dant des ustensiles particuliers, des essais; par conséquent, da temps et des dépenses. Aussi voyons-nous Dritzehen, l'ouvrier le plus actif dans l'association, dire qu'il lui faut un an pour rentrer dans ses avances, c'est-à-dire pour fabriquer et vendre ses produits. Et, cependant, il travaillait nuit et jour, et se faisait aider par Ennel Schultheiss.

Il ne peut donc exister aucun doute sur le but de l'association; la seule difficulté serait de s'expliquer par quels moyens les associés voulaient mettre en œuvre le procédé de l'imprimerie.

Nous avons vu qu'ils avaient une presse, nous allons examiner ce qu'étaient ces quatre pièces et ce qu'elles contenaient.

En prenant aujourd'hui un des blocs de bois employés pour les gravures de nos éditions illustrées, en écrivant dessus des lettres placées à distances régulières les unes des autres, et en les faisant tailler en relief par le graveur le plus ordinaire, on obtient cette impression que je n'ai pas cherché à rendre plus régulière (1). Ici cent vingt-huit E.



(1) Faust d'Aschaffenburg, dont il est inutile de relever ici l'erreur quant aux personnes, s'exprimait ainsi vers 1620 et 25, dans son Historique de l'origine de l'imprimerie.

Derowegen hat er bie Bretter von einandergeschnitten, die gesammten Buchstaben herausge= nommen , und damit die Seherei angefangen.

C'est pourquoi (Gutenberg, parce qu'il ne pouvait employer ses planehes de bois à autre usage qu'à l'impression du volume pour lequel elles étaient faites) il a coupé en pièces les planches de bois gravées, il en a retiré les lettres, et il a commencé sa composition. — Le moyen que chacun imagine, celui que la tradition a conservé, est sans aucun doute celui qui fut employé. Là, quelques autres lettres, placées à la distance voulue par la force de leur corps et l'épaisseur que la scie doit enlever, en se formant un passage.



Le bois du bloc se montre encore sur les bords. J'ai tracé avec un burin le chemin que l'instrument doit suivre, et, en vingt-quatre coups de scie pour les cent vingt-huit E, en dix-sept pour les cinquante-deux autres lettres, on les sépare toutes. On comprendra facilement que ce que j'ai fait sans expérience, pour ainsi dire par forme d'essai ou d'amusement, ne peut servir qu'à constater le mode du procédé. En réunissant ce petit nombre de lettres, plus petites qu'aucune de celles qu'on a employées à Harlem, à l'impression des Speculum, et sans doute plus petites que celles avec lesquelles Gutenberg avait essayé d'imprimer une Bible, on démontre suffisamment que l'impression sur types de bois gravés est possible et a dû prendre sa place dans les premières tentatives des inventeurs. Je me réserve de prouver, dans le travail que j'ai fait sur l'origine de l'imprimerie à Harlem, que les trois premières éditions du Speculum furent ainsi exécutées, et que si l'on remarque dans la quatrième, dont le rang est fixé par le nombre des cassures qui se présentent dans les figures, une exécution beaucoup plus grossière, beaucoup plus imparfaite, ce n'est pas qu'elle ait précédé les trois autres, mais qu'un perfectionnement nouveau, celui de la fonte des caractères, devait offrir dans son premier emploi cette incertitude et cette imperfection particulière à tous les essais. Cette observation, qui a échappé généralement, fait marcher sans contradiction l'histoire de l'invention depuis son origine, jusqu'à son développement à Mayence.

Il n'est donc pas douteux qu'en sciant, à angles rectilignes, ce bloc de bois, on obtienne autant de petits cubes qu'on opère de fois l'intersection des lignes. Ces petits cubes sont forcément tous de la même hauteur, de la même largeur, de la même épaisseur, c'est-àdire que ces lettres, rapprochées les uncs des autres, conserveront entre elles un approche régulier, exigé par la force du corps de la lettre.

Reveea meedee Teece Acedece verse meece Recemee acemee Comeen Recev Recce mecc Revace Receva Cenmem Cecce Revee ver Ceme Ceme Cenm Cene Cece Ceeve mence

Je renvoie à mes autres travaux pour montrer qu'avec beaucoup de patience, beaucoup de peines et de grandes dépenses, on pouvait imprimer péniblement des ouvrages entiers par ce procédé. J'expliquerai les difficultés qui lui sont propres, et dont j'ai eu l'expérience par les essais que je produirai.

Cette gravure donnera une idée de la proportion des lettres et de leur combinaison en se réunissant.



En les composant ensemble, on obtient des mots, des lignes et des pages, et l'on reconnaît qu'entre ce procédé et celui qui emploie la lettre de métal fondue, la seule différence, et elle est importante, existe dans les dépenses d'établissement et dans l'absence de durée.

Il est difficile toutefois d'établir ce qu'étaient les dépenses.

Aujourd'hui une lettre me coûterait à graver et à scier de deux à trois sols, c'est-à-dire que pour l'impression des lettres d'indulgence dont je fais graver le texte, en lettres mobiles, il m'en coûtera 450 fr., puisqu'elles contiennent à-peu-près 3,000 lettres. Mais la dépense n'est pas une bonne base d'évaluation. Il est impossible (1), en effet, de comparer le prix du travail du graveur que je vais chercher, avec le dévoument d'un inventeur qui ne compte que les frais de son plus strict nécessaire, et travaille nuit et jour pour mener à bien son entreprise.

C'est le temps seul qui peut servir à apprécier les deux procédés, l'un en regard de l'autre. Un graveur peut mettre en relief et sur pied 25 lettres par jour. En quatre mois il exécuterait le matériel nécessaire à l'impression d'une des lettres d'indulgence datée de 1454. Il eût fallu, peut-être, dix fois plus de travail, c'est-àdire, près de trois années pour graver les caractères nécessaires à l'impression d'un grand ouvrage, de la Bible, par exemple (2). Mais, quel que fût le temps employé, il était toujours bien moindre de celui qu'il aurait fallu donner à l'exécution d'un ouvrage pareil, gravé en planches de bois. La facilité du moyen était donc bien supérieure, et tout concourt à démontrer que c'est le procédé inventé à Harlem, par Coster, repris à Strasbourg par Gutenberg et ses associés, essayé de nouveau à Mayence, avec les fonds fournis par Fust (3), mais toujours avec les mêmes inconvé-

(1) En Chine la gravure des caractères en relief est infatigable. Alvarez Samedo prétend qu'on peut obtenir cent lettres formées de plusieurs traits pour cinq sols tournois, tome I, page 44; d'un autre côté Camus assura à Lambinet que chaque lettre lui coûtait dix sols à sculpter, à polir et à justifier; tome I, page 96.

(2) Le tort des auteurs qui ont cherché à décrire la marche de l'invention de l'imprimerie, c'est d'avoir réuni à Mayence tous les perfectionnemens successifs qu'elle a reçus, perfectionnemens qui eurent lieu dans les Pays-Bas par un concours favorable de circonstances, mais qui ne se présentèrent en Allemagne qu'à des époques et dans des villes éloignées : la gravure en bois, sur les bords du Rhin et dans différentes villes de la Bavière, de 1420 à 1430, les lettres mobiles de bois à Strasbourg et à Mayence, de 1436 à 1451; les lettres mobiles de fonte à Mayence, de 1452 à 1454.

(3) Trithem dans ses Annales du cloître Hischau, écrites jusqu'en 1514, imprimées seulement en 1690 à Saint-Gallen. Arnold Bergell, dans son Éloge de l'imprimerie, publié à Mayence en 1541; J. B. Faust d'Aschafenburg, dans son Historique de l'origine de l'imprimerie. Manuscrit de la fin du xv1^e siècle.

Au lieu d'adopter cette marche, qui fut aussi celle qu'on suivit dans les Pays Bas avant les premières tentatives de Gutenberg, Koning crée à plaisir, à lui des difficultés et à sa cause des ennemis. Il dit qu'il fallait au prem'er feuillet du Speculum seulement 1639 lettres, dont 350 E. Il croit imniens dans la pratique, inconvénients assez graves pour rendre presque impuissantes toutes ces tentatives, jusqu'à ce que la fonte eût donné à l'imprimerie son véritable essor. Le temps et les dé-

possible, même aujourd'hui, d'exécuter autant de petits morceaux de bois. On pout se former une idée de l'extrême patience qu'il faudrait pour tailler à la main cette multitude de lettres, et il est à tous égards impossible de les couper de manière à ce que toutes soient de la même hauteur, telles qu'elles sont dans cette inscription défectueuse (page 2). Lambinet aussi avait calculé que pour une page du Donat de Schæffer composé de 35 lignes à 57 lettres la ligue, il fallait 1995 lettres par page et 15,960 par feuille. Le mode le plus naturel du passage de la xylographie à l'imprimerie est celui que j'ai indiqué, et les conditions de hauteur et d'approche s'y trouvent sans peine. Quant à la patience, il ne faut jamais au moyen-âge ni dans la haute antiquité (Inde, Egypte) en faire un argument ; car mille preuves établissent qu'elle n'avait pas de bornes, et d'ailleurs M. Koning n'at-il pas connaissance de tous les Donats et autres ouvrages xylographiques? chacune des lettres n'est-elle pas gravée ? Il ne s'agissait plus que de les sé parer au moyen d'une scie: mais avec les lettres qu'il a fallu graver pour un seul de ces ouvrages, on aurait imprimé sans plus de peine tous les antres.

Heinecke (Idée générale, p. 253) fait ici une nouvelle confusion dans la manière dont il représente la confection des types mobiles de bois; peut-être voulait-il ainsi prouver leur impossibilité. - Après avoir taillé une telle lettre, sur la superficie du bois, il fallait en régler toutes les tiges à une hauteur juste et parfaitement égale, sans quoi la plus haute eut mar que sur le papier, tandis que la plus basse n'y eut pas paru. Cette justification était complètement inutile, puisqu'elle existait déjà dans la planche, dans laquelle on ne faisait que tailler et évider les lettres. Outre cela il fallait assujétir toutes ces parties avec la même exactifude, à une épaisseur égale pour donner à chaque lettre la force de corps et l'égalité qui lui est nécessaire, enfin, il fallait tailler ces pièces de la largeur précise qui convient à chacune, sans cela elles ne pouvaient pas temir ensemble. Cette régularité dans l'approche et l'épaisseur des types était une opération mécanique et forcément uniforme, une fois que l'écriture avait été tracée à sa place sur la planche; or cette écriture était d'autant plus facile à régulariser qu'on était libre d'effacer autant qu'on voulait. Ce trou même qu'on était obligé de ménager à chaque lettre, fait assez voir la difficulté qu'on rencontrait à joindre les pièces ensemble avec solidité. Il me paraît même que Gutenberg avait abandonné dans la suite cette méthode d'enfiler les lettres et qu'il les contenait avec un chassis et avec des vis. Ce trou, s'il a existé

penses de gravure ne sont pas les seuls inconvéniens que présentent les lettres mobiles de bois; ils consistent dans l'impossibilité de conserver long-temps d'aplomb des morceaux de bois aussi minces, soumis à une pression violente, sous l'influence pernicieuse d'une humidité constante, d'où resultent les lenteurs, les dépenses d'impressions fautives, et l'obligation constante de remplacer les types avariés par des types neufs.

Ces raisons suffisent pour montrer comment un procédé aussi facile et d'une aussi belle réussite dans ses spécimen devient difficile dans la pratique. Mais on conçoit, en même temps, comment ces spécimen, portant en eux les principes de l'invention, devaient faire pressentir aux associés toute sa portée.

Les lettres mobiles de fonte ont réalisé, en d'autres mains, et au-delà, les espérances que leur avaient données les lettres de bois (1). Quelques difficultés de combinaison rendaient les tentatives

dans l'imprimerie de Gutenberg, ne servait qu'à la composition et n'aidait qu'à assembler les lettres, en formant un nœud à chaque bout des lignes pour les poser d'une page à l'autre, selon les besoins du remaniement. Une fois la composition arrêtée ou retirait les ficelles ou les fils de fer qui passaient dans les trous, et l'on serrait les vis. Comment supposer autrement qu'on eût pu imprimer sur ce désordre, sur cette ondulation de lettres mouvantes? Le premier résultat de la mobilisation des caractères, à part les premiers quelques mots qui furent imprimés à la main, fut de former un chassis, un cadre ou toute autre enceinte qu'on resserrait au moyen de vis, comme nous le trouvons dans les dépositions des témoins au procès. Il n'y a donc dans ces procédés tels que je les ai exposés, rien qui ne soit praticable. Koning, pour établir l'impossibilité de ces lettres mobiles de bois suppose que ces trous ne furent employés que dans les matrices pour les lier ensemble et couler des mots entiers (mode impraticable malgré les essais du libraire Enschede) et que sans doute celles que virent Specklin, P. Pater, Schæhflin, Meermann et dont le poète Henry, fils de Spiegel parle, n'étaient que de pareilles matrices ou poinçons enfilés les uns avec les autres el destinés à cet usage.

Le stéréotypie ne fut inventée qu'à la fin du xvm[•] siècle et se serait la faire remonter trop haut que de la placer dans l'imprimerie des premiers nventeurs.

(1) Fournier, graveur en caractères, admet la possibilité d'une impression en lettres de bois, seulement il pousse trop loin l'emploi qu'on en fit.

La difficulté qu'on trouve à distinguer une impression sur lettres mo-

de Gutenberg plus lentes et plus coûteuses encore qu'elles ne le seraient pour nous. Il fallait inventer les séparations des mots (1), des colonnes et des pages (2), les interlignes, les cadres de la forme et tous ces détails qui se renouvellent à chaque pas, et ralentissent l'application d'une idée heureuse. L'orfèvre Dünne fut appelé, comme nous allons le voir plus loin, pour venir en aide à ces différentes combinaisons.

Les Vis.

Deux vis retenaient les deux pages in-folio ou les quatre colonnes dans le cadre de la presse. Dans l'enfance de l'art, on s'explique facilement par deux côtés fixes et deux côtés mobiles, le mécanisme de la forme. Nous ignorons la manière dont cette forme passait sous le lévier de la presse; mais les dépositions prouvent que cet instrument présentait déjà une sorte de complication.

Du Plomb. — Un Orfèvre.

On se ferait une fausse idée de la profession d'orfèvre à cette époque, si on le comparait aux marchands bijoutiers qui portent

biles de bois d'une impression sur lettres mobiles de fonte doit l'excuser et les discussions qui se sont élevées et qui s'élèvent encore au sujet des Lettres d'indulgence de 1454, du Psautier de 1457 et du Theuerdanck de 1517, rendront chacun réservé dans son opinion.

(1) La différente manière de se servir du bois et l'usage d'outils différens pour la gravure en relief constituent aussi une difficulté que j'expliquerai ailleurs.

(2) Voici une objection de Koning, qui, comme tous les auteurs hollandais, a le tort de contester la signification de ces actes. On ne peut, par les quatre pièces, entendre quatre pages; car on sait et il est hors de toute contradiction que les premiers imprimeurs n'imprimaient jamais qu'une page à-la-fois, et que l'impression de plusieurs pages ensemble est un usage des temps postérieurs, fruit de la multiplication des lettres et de la perfection des instrumens (page 105 de la trad. française). Tant que les imprimeurs se servaient du frotton, ils n'imprimaient il est vrai, que pages par pages, mais le perfectionnement de l'introduction de la presse n'avait pas d'autre but que d'abréger ainsi le travail. aujourd'hui ce nom. L'orfèvre d'alors était une sorte de mécanicien fondeur, qui réunissait dans son laboratoire, aux grandes conceptions des machines, l'habile exécution des détails. Ainsi Finiguera, Martin Schœngauer, Benvenuto Cellini et tant d'autres étaient des orfèvres, les uns graveurs, les autres mécaniciens.

Le plomb pouvait servir pour former les interlignes, et l'orfèvre Dünne en donna l'idée, après avoir reconnu l'impossibilité de couper des planchettes de bois assez minces pour cet usage. Quand cet homme dépose qu'il *a gagné* 100 *florins seulement pour ce qui concerne l'imprimerie*, il faut comprendre dans ce travail tout ce qui s'appliquait aux ustensiles de la presse et peut-être à la gravure des types, dans laquelle l'aidaient, sans doute, et l'autre orfèvre, Hans Ross, dont la déposition n'avait pas d'intérêt, puisqu'elle n'a pas été insérée au procès, et André Dritzehen, qui ne pouvait s'occuper, avec tant d'assiduité, que de ce vétilleux ouvrage.

Après avoir démontré que le procès n'eut lieu entre Gutenberg et ses associés que sur les contestations qui s'élevèrent au sujet d'un procédé aussi important que celui de l'imprimerie; après avoir prouvé qu'ils pouvaient imprimer avec les moyens qu'ils avaient imaginés; que Gutenberg avait même très probablement imprimé des essais avant de présenter son procédé à ses associés, il nous reste à chercher si, après le procès, la société continua ses travaux et, dans ce cas, quels sont les ouvrages qui sortirent de cette première presse alsacienne.

Une fois Dritzehen mort, une fois les avances d'argent épuisées, et dès que Gutenberg ne trouva plus dans ses associés ce zèle et ce dévoûment à l'entreprise qu'avait montrés l'ouvrier qu'il venait de perdre, il dut se laisser facilement détourner de cette poursuite par quelqu'autre recherche, par une découverte quelconque, dont la nouveauté suffisait pour lui faire oublier l'importance de celle qu'il abandonnait.

Si nous le retrouvons à Mayence, en 1445, dévoué de nouveau à l'imprimerie, deux raisons donneront encore plus de force à l'opinion que nous voulons soutenir, qu'il n'a été rien publié à Strasbourg, bien qu'on y ait imprimé pendant trois années. (1)

La première, c'est l'état de gêne où se trouva Gutenberg à son arrivée à Mayence. La seconde résulte de la nature de ses premiers travaux dans cette ville. S'il eût réussi à Strasbourg à terminer sa Bible, si même, dans l'impossibilité de mener à bien une aussi grande entreprise, il se fût résigné à revenir à l'impression de petits ouvrages capables de produire quelque bénéfice, il serait arrivé à Mayence avec des fonds (2), il n'aurait pas eu besoin d'emprunter à des conditions onéreuses, et alors cette Bible ou ces petits ouvrages se seraient conservés, on pourrait montrer quelques exemplaires de ces premières publications. Au contraire, non-seulement on ne peut découvrir le moindre feuillet imprimé par lui, mais la nature de ses premiers travaux à Mayence (3) donne juste la valeur de ses

(1) Koch proclamait devant l'Institut que Strasbourg avait été le berceau de l'imprimerie (Mem. IV, page 356). Schaab s'écrie avec quelque prétention de style: Strasbourg a beau être le berceau de l'imprimerie, c'est un berceau sans enfant.

Mag immer Strafburg bie Wiege von Gutenbergs Erfinbung feyn, allein fie ift eine Wiege ohne Lind

Ebert, au contraire, s'exprime ainsi :

Straßburg sah in seinen Mauern die Buchbruckerlunkt gewiß nicht nur entstehen, sondern auch ausüben.. (Ersch et Grüber, Knoyol., t. XIII, p. 233.

Tout ce qui constitue l'imprimerie avait été évidemment pratiqué à Strasbourg, mais la fonte de lettres rendait seule son exploitation possible.

(2) Comment supposer qu'après avoir pratiqué l'imprimerie à Strasbourg, pendantsix années, il n'eût pas fait fortune ? Il faut se rappeler que D'itzehen ne demandait plus qu'une année de travail pour regagner ses avances. Mais, en supposant qu'il se trompât, que l'ouvrage qu'ils avaient entrepris d'imprimer (je suppose que ce fût la Bible) ait demandé deux années de préparations, il y a encore quatre années pendant lesquelles le lésultat n'est pas plus douteux que les bénéfices qu'il doit rapporter.

(3) Les travaux de Gutenberg à Mayence, quand il se remet à l'imprimerie, étaient siincomplets et si impuissans, que Trithem, qui l'avait appris de Schæffer même, nous assure qu'il gravait des planches de bois et imprimait sur pièces fixes. Trithem, à la vérité, fut induit en erreur par Schœffer qui lui même ne savait que confusément ce qui s'était fait à Stra-bourg et à Mayence, avant son entrée dans la maison de Fust et qui, depuis lors, ne devait point avoir gagné la confiance de Gutenberg. Mais on peut conclure derniers travaux à Strasbourg: une invention ingénieuse qui captive tous ceux qui en reçoivent la confidence, mais qui ne peut qu'absorber des capitaux, sans rien produire.

Voici ce qu'il me semble des circonstances qu'i suivirent le procès. L'absence entière de documens laisse carrière libre aux conjectures; il sagit seulement de rester dans la vraisemblance.

Dès que Gutenberg ne s'intéressa plus au succès de l'entreprise et que Dritzehen ne fut plus là pour travailler, les deux autres associés durent y renoncer facilement, d'autant plus que la société. ayant entrepris l'impression d'une Bible in-folio, les quelques feuilles déjà prêtes restaient sans résultat, jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage, achèvement qui exigeait encore des travaux et des dépenses au-dessus de leurs forces. Ils abandonnèrent donc à Gutenberg les ustensiles de l'imprimerie en échange d'une légère indemnité. Gutenberg avait toujours attaché de l'importance à cette espèce de fonds de commerce. J'en développerai ailleurs les raisons. Ce sont ces raisons qui me font croire qu'après des recherches de différente nature, complètement étrangères à l'imprimerie, Gutenberg avant plus mal réussi encore sous le rapport d'intérêt d'argent, choisit Mayence, sa ville natale, pour le théâtre de ses nouvelles tentatives. L'argent lui manquait, il fallait trouver un bailleur de fonds et surtout inspirer assez de contiance à l'homme de finances pour obtenir l'assistance de ses capitaux. Fust, citoyen de Mayence, homme riche, se laissa captiver par les résultats déjà obtenus. Tous les auteurs et l'ensemble des faits lui donnent le caractère défiant et intéressé du capitaliste, et cependant nous voyons qu'il s'associe aventureusement, par acte notarié, à Gutenberg, pour l'impression d'une Bible in-folio, et qu'il consacre à cette entreprise 800 florins, somme d'argent jugée suffisante pour la terminer, par comparaison sans doute avec ce qui était déjà produit.

Que ressort-il de ce fait? En premier lieu, que Gutenberg avait déjà entrepris une Bible, dont les premières feuilles étaient imprimées, puisque Fust, étranger à ces travaux, entrevoit la possibilité d'une bonne affaire en avançant 800 florins, et qu'il peut apprécier que ce capital sera suffisant pour mener à terme l'entreprise.

de cerenseignement que Gutenberg reprit à Mayence les procédés imparfaits qu'il avait employés à Strasbourg, san; produire dans cette ville plus que dans l'autre. Comme il est impossible d'un côté de supposer qu'un homme sans fortune puisse préparer seul le matériel nécessaire à une entreprise aussi compliquée, que de l'autre nous savons qu'il a déjà formé à Strasbourg une association pour imprimer quelque chose, qu'il a travaillé pendant trois grandes années, qu'il a absorbé de fortes sommes d'argent, nous pouvons admettre que l'ouvrage dont la continuation est proposée à Fust, est le même que celui qui fut commencé à Strasbourg, une Bible à deux colonnes, en cahiers de quatre feuilles, imprimée sur types mobiles de bois.

Il n'y eut donc à Mayence pas plus qu'à Strasbourg d'essais préliminaires mis au jour (1). Toutes les tentatives se renferment dans l'impression d'une Bible, ouvrage qui ne put réussir, parce qu'on voulait atteindre avec des moyens imparfaits une exécution parfaite, tentative qui suppose une multitude de travaux préparatoires, une grande perte de temps, un nombre considérable de feuilles de parchemin et de papier sali, de grandes dépenses faites, mais qui exclue toute publication de feuilles isolées ou de petits livres qui n'auraient donné qu'un faible bénéfice, et qui risquaient de compromettre les avantages que les associés espéraient d'une publication importante, mise au jour avant que le secret du procédé fût exploité par d'autres.

(1) Les Donats allemands ont été la cause de beaucoup d'erreurs et de travaux aussi pénibles qu'inutiles. Selon moi, et je le prouverai dans l'ouvrage que j'ai entrepris, il n'y a que les Donats hollandais qui puissent être antérieurs à la lettre d'indulgence de 1454. Tous les autres, y compris celui dont deux planches de bois sont conservés à la Bibliothèque, sont postérieurs aux premières publications de Mayence. Je ne veux pas dire par là qu'on n'ait pas gravé et exécuté en Allemagne quelques Donats xylographiques depuis 1440 jusqu'en 1454; mais les deux planches dont je viens de parler offrent une perfection dans la taille des lettres qu'il est difficile de reporter aussi haut.

Les imprimeurs de Strasbourg et de Mayence avaient eu une plus grande ambition, et s'ils n'imprimèrent pas de petits livres, c'est qu'ils voulaient faire mieux qu'à Harlem et imprimer de grands ouvrages. Quand ils eurent découvert le procédé de la fonte des lettres, ils l'appliquèrent, *comme essai*, à l'impression d'un Donat, et c'est de ce moment qu'il faut chercher dans les ateliers rivaux des imagiers, et après 1462, dans de petites imprimeries qui ont échappé aux recherches par leur médiocrité, toutes ces entreprises infructueuses qui s'évertuaient à imiter avec des moyens imparfaits le grand atelier de Schosffer. C'est à Harlem qu'eurent lieu tous les perfectionnemens successifs d'une invention naissante, livres xylographiques, association de types mobiles de bois aux figures gravées, petits livres populaires sur types mobiles de bois, essais de fonte, etc., premiers pas qui devaient conduire à de plus grandes entreprises, et qui suffirent pour donner à Strasbourg et à Mayence le courage de les tenter. Dans cette dernière ville on n'était plus en doute sur la réussite du procédé appliqué à de petits ouvrages, et on avait déjà l'ambition de reproduire avec la presse les plus beaux et les plus volumineux manuscrits. C'est une entreprise aussi difficile qui échoua, ce sont les difficultés nouvelles et inattendues qu'elle offrait qui expliquent la gêne continuelle de Gutenberg, en même temps que le but qu'il poursuivait nous donne l'explication de l'absence de tout livre imprimé à Strasbourg (1) et à Mayence antérieurement à l'invention de la fonte des lettres par Schoeffer, vers 1453.

Je terminerai cette discussion par un tableau chronologique de faits qui nous conduisent jusqu'en 1450, à Mayence.

I. L'antiquité ignora le secret de l'impression, quoiqu'elle eût tous les matériaux à sa disposition. La science archéologique s'est rangée à cette opinion, et l'apparition isolée de l'invention de Varron n'a tenu en suspens les savans que peu de temps. Je crois avoir prouvé qu'il faut chercher le procédé multiplicateur employé par cet homme célèbre, dans les patrons découpés qui facilitent

(1) Mentel et Eggestein paraissent dans les livres d'impression, le premier en 1447 (Her Johanno Mentele Goldschriber anno 1447) se fait reccvoir comme enlumineur, doreur ou peintre sur manuscrit (Schorpflin, p. 95) dans la confrérie des peintres. Le second paraît comme employé dans les sceaux épiscopaux (Bischoflicher Insigeler) à l'année 1442. Mais il n'y a rien dans ces deux mentions qui ait un rapport bien évident avec la pratique de l'imprimerie ; cela prouve tout au plus qu'ils étaient placés avantageusement par leurs occupations pour s'y adonner.

Le premier ouvrage d'Eggestein est de 1471. Le premier ouvrage de Mentel est de 1473. On ne peut aller au-delà d'une manière authentique, cependant la science bibliographique a adopté la Bible de 49 lignes comme production de ce dernier imprimeur et a fixé sa date à 1466. En adoptant qu'il fallut quatre ans pour monter l'imprimerie et exécuter cette Bible, nous arrivons à 1462, date de l'émigration du nouvel art, qui avait a teint dès lors ses derniers perfectionnemens.

6

ŗ,

assez le travail pour expliquer tous les éloges qu'on lui prodigue, et qui cependant est assez étranger à l'impression, pour n'avoir pu en donner l'idée.

11. 1400. Découverte de l'impression dans les Pays-Bas, par des orfèvres-graveurs. Les contestations qui s'étaient élevés sur ce point ont entièrement cessées.

111. 1400-1425. Application dans les Pays-Bas de l'impression à la gravure en relief, soit de figures avec inscriptions, soit de figures avec texte formant ouvrage entier. C'est encore un fait admis généralement. Il est reconnu aujourd'hui par ceux-là mêmes qui se déclaraient les adversaires les plus décidés de la cause de Harlem, que les Pays-Bas avaient déjà donné cette extension à leur découverte avant qu'on ne songeât seulement ailleurs à l'appliquer. Les premières éditions des Bibles des pauvres, Ars moriendi, etc., sont flamandes, l'alphabet gothique porte une inscription française.

IV. 1425-1480. Toute l'Allemagne emploie la gravure en bois pour copier les livres d'images qui sortent des Pays-Bas.

V. 1420—1430. Mobilisation des caractères par Coster à Harlem. Il faudrait entrer dans une discussion régulière pour prouver que cette invention fut faite à Harlem. Mais dans l'ordre naturel des investigations, quand il y a délit, celui-là est coupable chez lequel on trouve toutes les pièces de conviction. Les Donats et les trois premières éditions du Speculum offrent des caractères irrécusables de leur origine hollandaise et en même temps des caractères d'un genre d'inexpérience qui dénote des essais et qui ne se rencontre dans aucun autre ouvrage.

VI. 1430—36. Fonte des caractères. La mobilité des caractères de bois avait trop de désavantage pour que son inventeur ne cherchât pas autre chose, et il paraît qu'il était sur la voie du dernier perfectionnement de l'imprimerie, puisqu'il imprima, bien qu'imparfaitement, une édition du *Speculum* sur caractères mobiles de fonte. Cette particularité explique l'infériorité d'une quatrième édition sur les trois autres qui l'avaient précédée.

VII. Vers 1435, un Donat hollandais imprimé sur caractères mobiles de bois tombe entre les mains du patricien Gutenberg, homme ingénieux, qui découvre le procédé au moyen duquel il avait été imprimé, quoique rien n'indique qu'il se fût antérieurement occupé d'aucun des arts qui se rattachent ou concourent à l'impression. Il forme à Strasbourg une société pour l'exploitation de l'impression sur caractères mobiles de bois, au moyen de la presse, et pour l'impression d'une Bible in-folio, à deux colonnes et en cahiers de quatre feuilles.

VIII. En 1439, la mort de l'un des associés et les difficultés qui surgissent dans l'interprétation des conditions arrêtées entre eux appellent Gutenberg devant le tribunal de Strasbourg.

IX. Après ce procès, l'énormité des dépenses qu'il fallait faire encore, la mort de Dritzehen, l'associé le plus actif, découragent Gutenberg, qui abandonne son entreprise et se livre à d'autres recherches, sans que rien prouve qu'on ait imprimé à Strasbourg, depuis cette époque jusqu'en 1466.

X. 1440—1450. Application de l'impression à la gravure en creux. C'est dans la période de temps pendant laquelle l'imprimerie prend son essor, qu'il faut placer l'application de l'impression à la gravure en creux, application qui avait dû se présenter dès 1400 dans les ateliers des orfèvres-graveurs des Pays-Bas et des provinces rhénanes et servir, en forme d'épreuves successives, à constater la marche des travaux de gravure et de ciselure, mais qui attendait pour se produire avec avantage qu'un artiste la prît sous le patronage de son talent.

XI. En 1445, Gutenberg se retrouve à Mayence et reprend ses tentatives pour l'impression, sur types mobiles de bois, de la même Bible in-folio, à deux colonnes, divisée en cahiers de quatre feuilles qu'il avait commencée à Strasbourg.

Nous examinerons, dans un autre travail, quel fut le sort de cette nouvelle entreprise et avec quel succès la fonte des lettres fut reprise et exploitée par Schœffer. •

EXPLICATION ET RENVOI DES PLANCHES.

N° 1 à 13. — Fac simile de l'écriture des actes du procès intenté à Gutenberg en 1429, et conservés dans la bibliothèque de la ville à Strasbourg. 1

- Nº 1. Le titre du cahier, voir à la page 22.
- N° 2. Le titre des dépositions, page 24.
- N° 3. Les lignes 21 et 22 de la page 24, et 1, 2 de la page 28.
- Nº 4. Les lignes 4, 5, 6, 7, page 28.
- N° 5. Les lignes 16 et 17, page 30.
- Nº 6. Ligne 31, page 34.
- N° 7. Le titre des dépositions du second cahier, page 36.

N° 8. Ligne 5, deuxième alinéa, page 36.

N° 9. Ligne 26, page 38.

- Nº 10. Les lignes 31, 32, 33, page 40.
- Nº 11. Les lignes 4, 5, 6, 7, page 42.
- Nº 12. Le troisième titre, page 42.
- Nº 13. Ligne 13, page 44.
- N° 14 à 16. Marques du papier sur lequel les dépositions sont écrites.

.

. . .



.

.

• . *.*

· · . · · ·



.

.

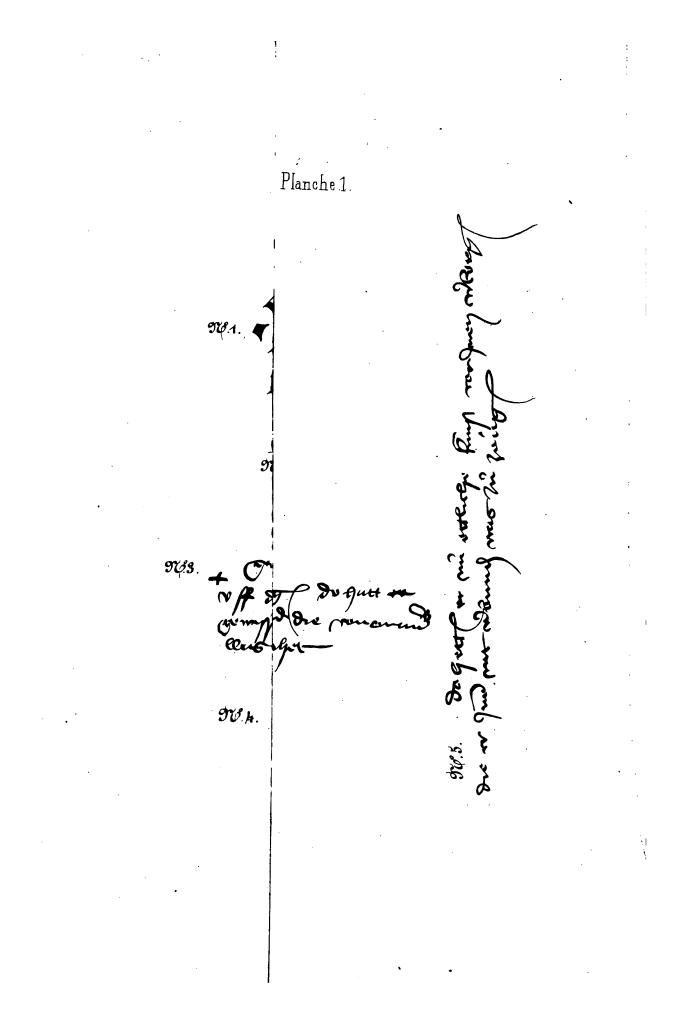
•

•

. ,

.....

.





.

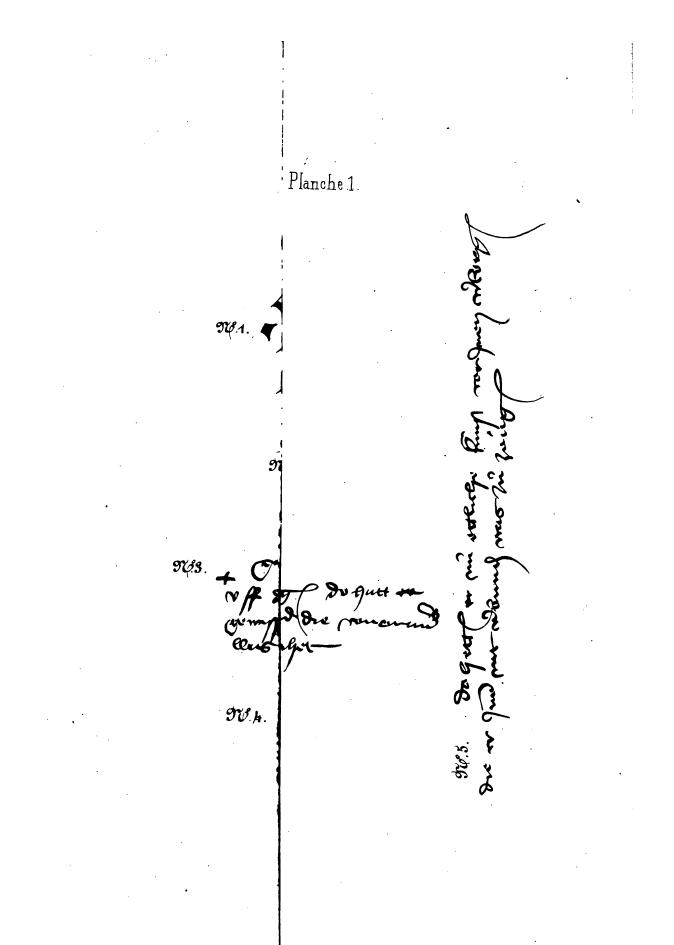
•

•

•

.

-

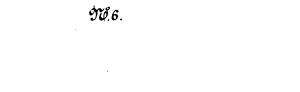


۰. ۲

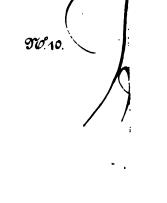
-| .

•

• •



.



ę

7, n

976-19

.

· · · · · ·

--

•

•

•

. • . ·

.

.

• • •

· •

1

.

- ŧ
- .
- - · · · ·

. . . •